

Candidature du Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides

Appel à projet « Coopération territoriale »

Graines d'Avenir en Albigeois Bastides :
une stratégie territoriale pour la reprise des fermes et la résilience alimentaire

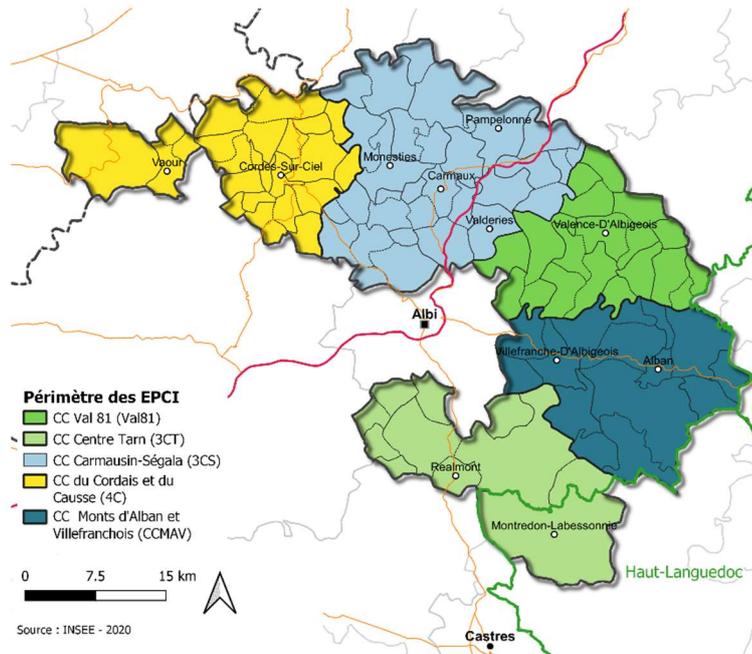


En partenariat avec



I. Contexte et concertation pour la construction du projet

Situé dans le département du Tarn, le Pôle Territorial de l'Albigeois et des Bastides est un syndicat mixte regroupant 5 communautés de communes¹ (100 communes) pour 59 481 habitants et une surface de 1 674 km². Il présente un caractère très rural (35 habitants/km²) avec une croissance démographique faible (+ 0,12%/an) qui cache des disparités entre les territoires sous influence de l'aire urbaine albigeoise, où la population augmente fortement par rapport aux territoires plus ruraux.



1. Présentation du processus de concertation locale

1.1. Un engagement de longue date pour le développement agricole

Avant sa constitution en Pôle territorial d'équilibre rural, le territoire était organisé sous la forme d'associations de développement territorial avec le GREAVI et le SEGALA. Dès 1980 dans ce cadre, des actions ont été menées pour favoriser les circuits-courts de proximité : démarche pour consolider une filière canard gras, outils collectifs de transformation, comme des ateliers de découpe, création de marchés de producteurs, répertoire des produits et producteurs locaux ou encore soutien à l'installation agricole avec des opérations de groupements agricoles fonciers (OGAF).

Celles-ci étaient d'ores-et-déjà menées de manière partenariale avec des acteurs comme le CIVAM, l'ADEART ou encore la chambre d'agriculture du Tarn.

A partir de 2010, les actions se sont davantage orientées autour de l'approvisionnement de la restauration collective avec la chambre d'agriculture et l'association Agropoint. Un réseau des

¹ Dans la suite de ce document, nous utiliserons les termes suivants pour évoquer les intercommunalités : 3CS (Carmausin-Ségala), CCMAV (Monts d'Alban et du Villefranchois), 3CT (Centre Tarn), Val81, 4C (Cordais et Causse)

restaurants collectifs a été mis en place avec des actions de formation de cuisiniers, de lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'organisation de repas à base de produits locaux.

A l'époque, un premier diagnostic du système alimentaire a été réalisé dans le cadre du projet inter-GAL Eco-Syal piloté par le CFPPA d'Auzerville-Tolosane. En complément, dans le cadre des démarches de Plans Climat Air Energie (PCAET) coordonné par le PETR sur les 5 communautés de communes, une prospective agricole et alimentaire a pu être réalisée avec la déclinaison du scénario Afterres2050 de Solagro.

1.2. Concertation pour la mise en place du projet alimentaire territorial (PAT) à partir de 2016

Dans la continuité des actions mises en place, les élus du territoire ont souhaité s'engager dans la construction collective d'un projet alimentaire territorial (PAT). L'objectif était d'aller plus loin pour répondre aux enjeux d'une alimentation et d'une agricole locale et durable.

Une gouvernance s'est mise en place autour de deux instances :

- Un comité technique et un comité de pilotage avec les partenaires du projet
- Une commission regroupant élus et acteurs du territoire au travers du conseil de développement

Ces instances regroupaient les partenaires suivants : Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Agropoint -Saveurs du Tarn, ADEART, CPIE des Pays Tarnais, communautés de communes et offices de tourisme.

Lors de la définition du projet de territoire en 2015 pour la période 2015-2020, une large concertation a été réalisée auprès des partenaires institutionnels, associatifs, offices de tourisme, chefs d'entreprises, organismes consulaires, représentants de syndicats, de collectivités, des services de l'Etat et du Département... Neuf ateliers thématiques ont été organisés afin de co-construire le diagnostic du territoire et d'en dégager les enjeux prioritaires. Cette concertation a fait ressortir et inscrit dans le projet de territoire le développement des circuits courts en soutien à l'économie locale et l'emploi.

Voici les objectifs stratégiques inscrits dans le projet de territoire :

- Organiser de nouvelles relations de proximité : entre producteurs, distributeurs locaux, transformateurs, restauration collective, consommateurs et convives.
- Accompagner techniquement les différents acteurs de la chaîne pour introduire et valoriser les produits locaux
- Mobiliser du foncier pour faciliter l'installation en circuits courts alimentaires (fruits et légumes notamment)

Début 2017, le comité technique et la commission ont retravaillé ces objectifs pour proposer un PAT avec six axes stratégiques :

1. Mieux connaître les besoins et attentes des consommateurs
2. Connaissance, communication et développement de l'offre locale
3. Développer l'approvisionnement local de la restauration collective
4. Mobilisation du foncier agricole
5. Développement de la cohésion sociale via l'alimentation et l'agriculture
6. Gouvernance alimentaire

Les différents partenaires ont été consultés sur les actions en cours dans chaque structure et les pistes d'actions qui semblaient pertinentes. Il a été décidé de construire un premier plan d'action d'une durée d'un an afin d'être rapidement opérationnels et consolider les relations partenariales. Chaque année ce plan d'action a été évalué et actualisé.

La première année du PAT a permis de mettre en place 6 actions principales :

- Enquête auprès des consommateurs pour connaître leurs attentes et besoins
- Enrichir et qualifier la base de données APIDAE avec l'offre en produits locaux
- Animation d'un réseau de restaurants collectifs autour de l'approvisionnement local
- Implantation d'activités maraîchères en vallée du Tarn (territoire CCMAV)
- Expérimentation du Défi des Familles à Alimentation Locale
- Forum de l'Alimentation Locale

Bilan du 1^{er} plan d'action : [voir le document](#)

Le deuxième programme d'actions a duré deux ans (2019-2020). Les actions mises en place sont :

- Carte interactive de l'offre en produits locaux
- Développement de l'approvisionnement local des commerces ruraux
- Formation de cuisiniers
- Implantation d'activités maraîchères en vallée du Tarn (territoire CCMAV)
- Deuxième édition du Défi des Familles à Alimentation Locale
- Séminaire sur le changement climatique et l'agriculture

Bilan du 2nd plan d'action : [voir le document](#)

Une nouvelle programmation a été construite pour la période 2021 – 2026. Ce travail a été mené par la commission « transition agricole et alimentaire » composée d'élus du territoire et de membres du conseil de développement. A partir des documents de bilan du PAT et des données agricoles actualisées sur le territoire, les principaux axes stratégiques pour la nouvelle mandature ont pu être redéfinis comme suit :

- Développer les circuits courts
- Augmenter la qualité de la restauration collective
- Conserver et diversifier l'autonomie alimentaire du territoire
- Favoriser la transition agricole
- Rendre accessible à tous une alimentation saine et de qualité
- Construire une gouvernance alimentaire

L'ensemble des membres de la commission ont ensuite priorisé et précisé ces enjeux. Une vingtaine de partenaires ont été sollicités et rencontrés en 2021 pour présenter le PAT et mettre en place des actions permettant de répondre à cette stratégie. Sur cette base, le PAT a fait l'objet d'une labellisation niveau 2 en 2021 par l'Etat.

1.3. Vers une nouvelle stratégie agricole

A l'issue du programme d'actions du dispositif « consolidation des PAT » en 2023, un bilan du PAT a été réalisé et les élus ont souhaité réaffirmer des priorités. Une nouvelle concertation a donc été mise en place en 2024 et des rencontres se sont déroulées sur les 5 intercommunalités auprès de 14 élus dont trois présidents et 8 agents territoriaux. Un questionnaire a également été envoyé aux partenaires du

PAT autour de plusieurs thématiques : la gouvernance, la mise en œuvre de la stratégie, la dynamique partenariale.

Suite à ce travail, les élus ont priorisé les enjeux suivants :

- Préserver le foncier agricole
- Favoriser le renouvellement des générations
- Accompagner les restaurants collectifs en gestion directe et concédée
- Accompagner les producteurs à approvisionner les ERC
- Amplifier le changement de pratiques et l'agroécologie
- Lutter contre la précarité alimentaire
- Sensibiliser les consommateurs
- Lutter contre le gaspillage alimentaire

A l'été 2024, les partenaires ont été sollicités pour construire un nouveau programme d'actions. A l'issue de cette concertation, les actions suivantes ont été définies et ont fait l'objet d'une réponse à l'appel à projet de Soutien aux PAT de niveau 2 :

1. Dispositif d'accompagnement collectif de la restauration collective « Ma Cuisine Engagée » pour favoriser une alimentation locale, de saison, bio et à partir de produits bruts, en partenariat avec la Chambre d'agriculture du Tarn et le GAB du Tarn
2. Définition d'une stratégie foncière, en partenariat avec l'ensemble des organismes agricoles
3. Accompagnement d'un groupe d'élus et de citoyens pour déployer un « **porte-à-porte transmissibilité** » sur le Cordais et le Causse – en partenariat avec la Chambre d'agriculture et l'ADEART et un groupe d'appui au projet avec un accompagnement de l'ADEFPAT regroupant également la SAFER, la Région, le Département, la MSA, l'Essor Maraîcher et la DDT
4. Animations (ateliers cuisines, escape games, cuisine pédagogique...) proposées par différents acteurs sociaux : centre social intercommunal du Carmausin-Ségala et EVS le Trait d'Union des Monts d'Alban et du Villefranchois.
5. Evènement annuel « Goûtons nos campagnes » coordonné par le PETR
6. Malette pédagogique et formation des personnels des écoles en partenariat avec le CPIE du Pays Tarnais
7. Création d'un guide des circuits-courts de proximité
8. Actions de lutte contre la précarité alimentaire par le CIVAM Cordais

A partir de janvier 2025, un groupe de travail réunissant techniciens des intercommunalités, la chargée de mission transition agricole et alimentaire du PETR et quelques élus s'est constitué pour travailler sur la définition de la stratégie sur le foncier, l'installation et la transmission (voir CR en annexe 1). Ce travail a suivi les étapes suivantes :



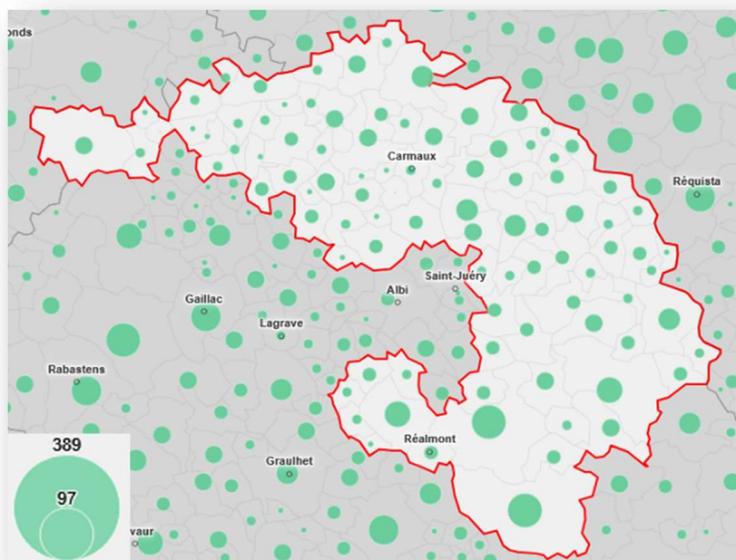
2. Diagnostic de territoire

Propos préalables : les données de ce diagnostic proviennent de différentes sources, qui ont parfois des années de référence différentes. Nous nous appuyons à la fois sur le Recensement Générale Agricole (RGA), les données de la MSA, des chiffres transmis par la chambre d'agriculture à l'occasion d'interventions en 2024 sur notre territoire, l'INSEE et l'Agence Bio.

2.1. Les exploitations et types de production

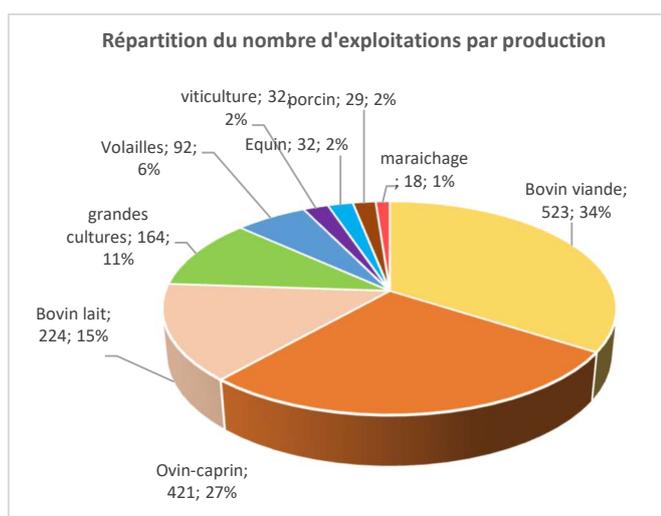
En 2020, on comptait 1738 exploitations sur le territoire du PETR sur les 5 030 à l'échelle du département du Tarn, ce qui en représente 34,5%.

La carte ci-dessous permet de visualiser la répartition des exploitations à l'échelle communale en 2020. Les 5 communes qui comportent le plus d'exploitations sont Montredon-Labessonnié, Terre-de-Bancalié, Paulinet, Lombers et Mirandol-Bourgnounac :

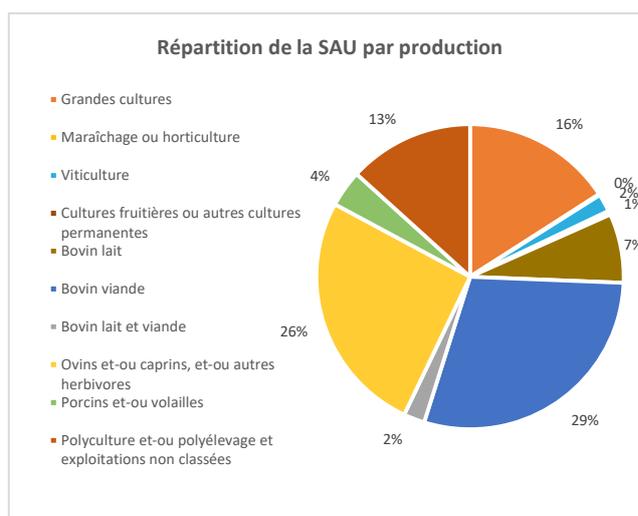


Source : observatoire des territoires (ANCT), 2020

Les types de production se répartissent de la manière suivante :



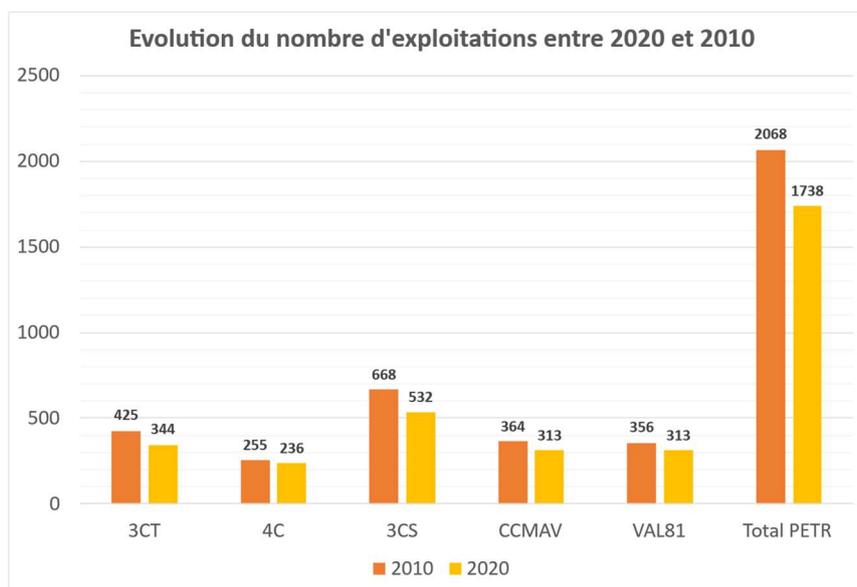
Source : chambre d'agriculture du Tarn, 2024



Source : RGA 2020

Le territoire est marqué par une prédominance de l'élevage qui représente une majeure partie des productions à la fois en nombre d'exploitations et en surface agricole, avec par exemple 34% des exploitations en bovin viande, 27% en ovin-caprin et 15% en bovin lait.

Le graphique suivant montre l'évolution du nombre d'exploitations entre 2020 et 2010. Nous pouvons voir que celui-ci a diminué de 15,9% depuis 2010 à l'échelle du PETR et a donc suivi la dynamique départementale (-17%).



Le Carmausin-Ségala est la communauté de communes qui dispose du plus grand nombre d'exploitations et qui a connu la plus grande baisse (-20,4%) avec la 3CT (-19,1%).

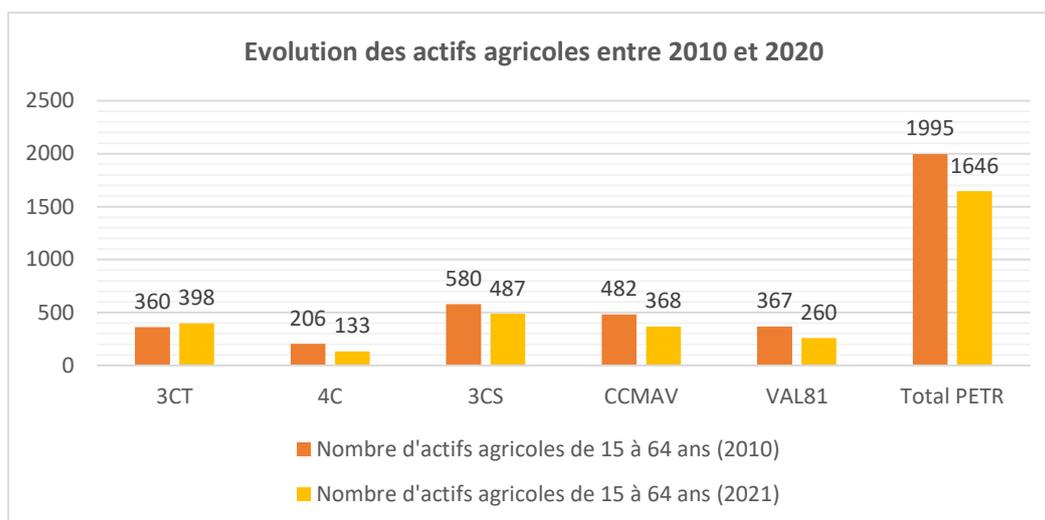
Plus précisément, sur les 100 communes du PETR :

- 74 ont perdu des exploitations entre 2010 et 2020, parmi elles :
 - 47 ont perdu entre 1 et 5 exploitations,
 - 18 ont perdu entre 6 et 10 exploitations,
 - 8 ont perdu entre 11 et 21 exploitations.
- 14 n'ont connu aucune évolution du nombre d'exploitations ;
- 12 ont gagné entre 1 à 5 exploitations

Par ailleurs, la baisse du nombre d'exploitations a été la plus forte pour les exploitations en bovin lait, qui ont diminué de 39% entre 2010 et 2018.

2.2. Les actifs agricoles : une population en baisse et vieillissante

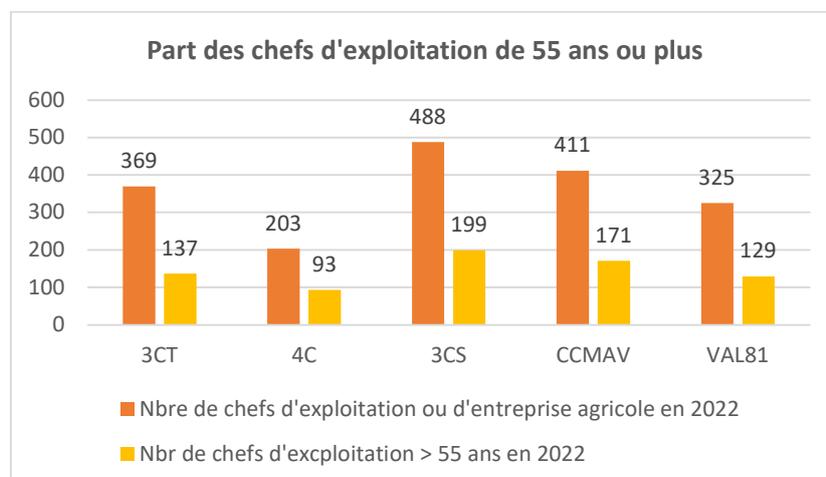
La diminution du nombre d'exploitation s'est accompagnée d'une érosion progressive du nombre d'actifs agricoles, malgré une exception sur la 3CT.



En effet, comme le montre le graphique ci-dessus, 349 actifs ont été perdus entre 2010 et 2020, ce qui représente une baisse de 17,5% en 10 ans. Il est important de noter qu'en 2020, malgré cette diminution, les agriculteurs représentaient 8,4% du nombre d'actifs sur l'ensemble du territoire, ce qui reste bien supérieur au niveau départemental situé à 2,8%.

L'âge moyen des chefs d'exploitations sur l'ensemble du territoire en 2022 (MSA) était de 50 ans. Il était légèrement supérieur à la moyenne nationale de 49,3 ans sur 4 des intercommunalités, ainsi qu'à la moyenne départementale de 49,6 ans sur 3 d'entre elles. La part des exploitants de moins de 40 ans est également inférieure à la moyenne nationale située à 25,5%, excepté sur la CCMAV. Enfin, sur l'ensemble du territoire, la part des chefs d'exploitation de plus de 55 ans, susceptibles de partir à la retraite dans les 10 ans à venir, est de 40,6% en 2022 (MSA).

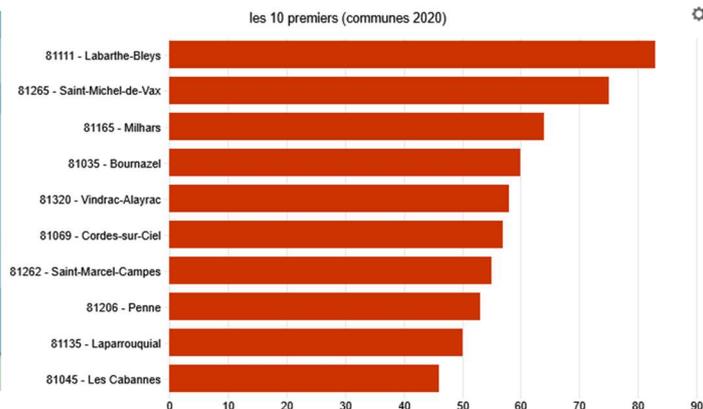
Intercommunalité	4C	3CS	Val81	CCMAV	3CT
Âge moyen des exploitants (2022)	51,3 ans	50,2 ans	49,8	49,4	49,2 ans
Part des moins de 40 ans (2022)	19,0%	22,3%	21,8%	25,5%	24,4 %
Part des 55 ans ou plus (2022)	45,8%	40,8%	39,7%	41,6%	37,1%



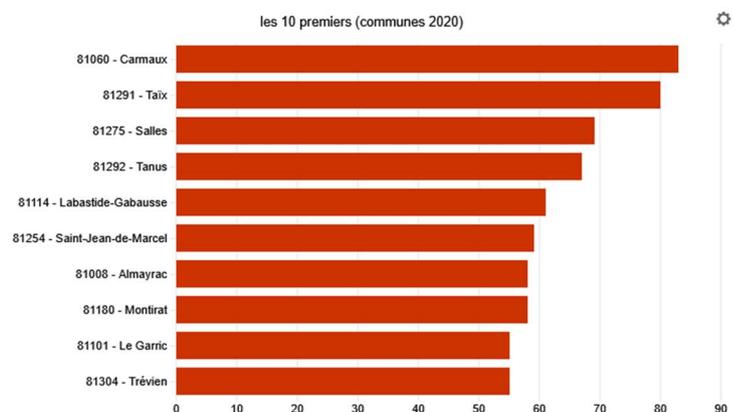
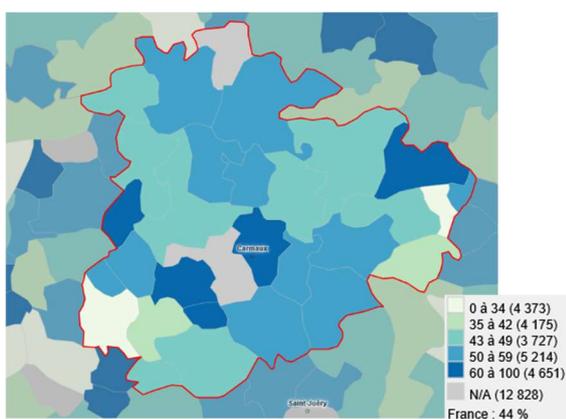
Ce taux est plus important sur la 4C où 45,8% des exploitants ont plus de 55 ans. Si l'on zoom sur chacune des intercommunalités, nous pouvons constater que certaines communes sont

particulièrement impactées par le phénomène² avec une part d'agriculteurs exploitants de plus de 55 ans plus élevée :

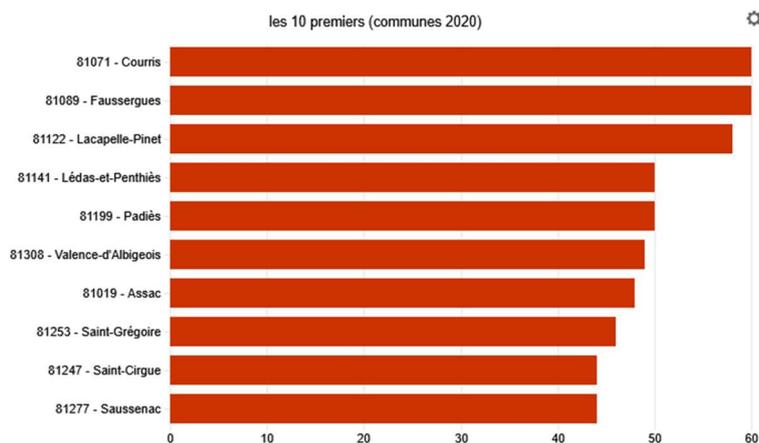
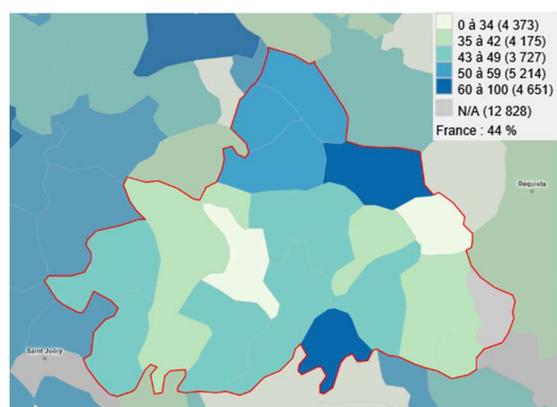
CC du Cordais et du Causse



CC du Carmausin-Ségala :



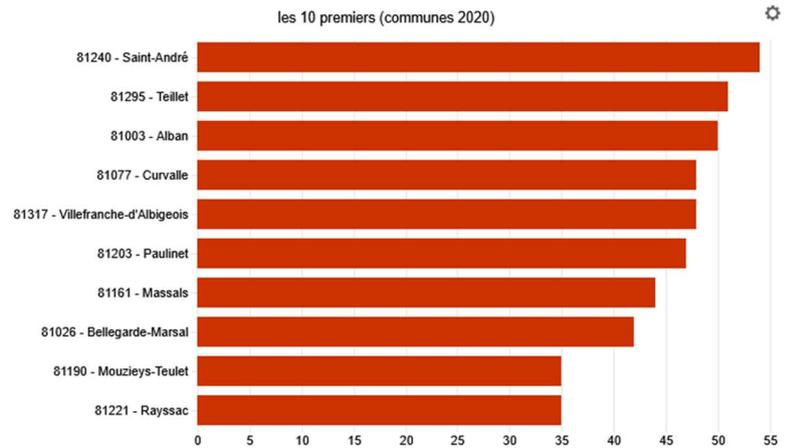
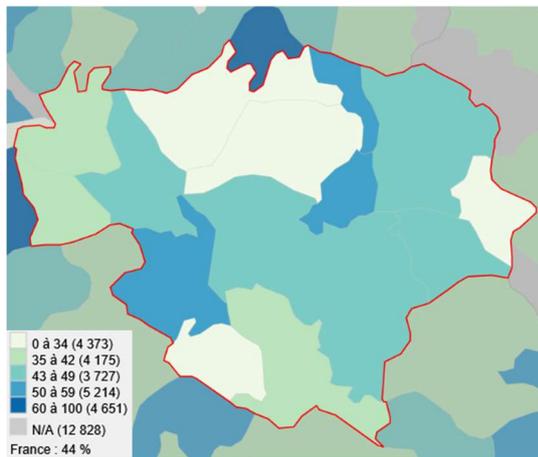
CC Val 81 :



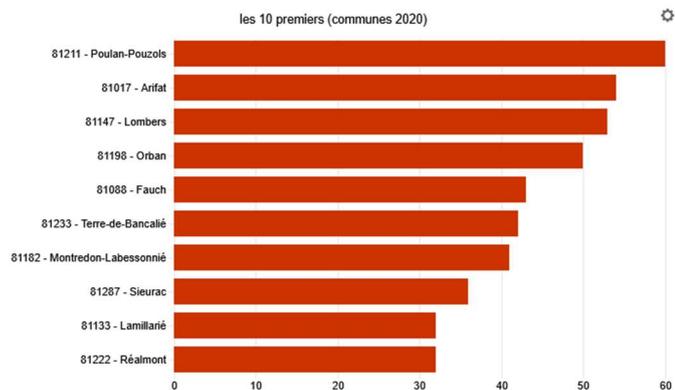
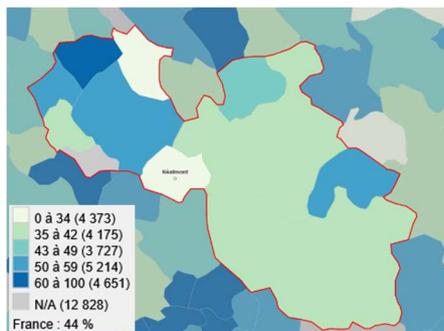
² Cartes et diagrammes représentant la part des exploitants de plus de 55 ans par commune, disponibles sur :

https://stats.agriculture.gouv.fr/cartostat/#bbox=588166,6344896,39669,24450&c=indicator&i=empl_2020_2.cexcoexp55an20 &t=A02&vw=map11

CC des Monts d'Alban et du Villefranchois :

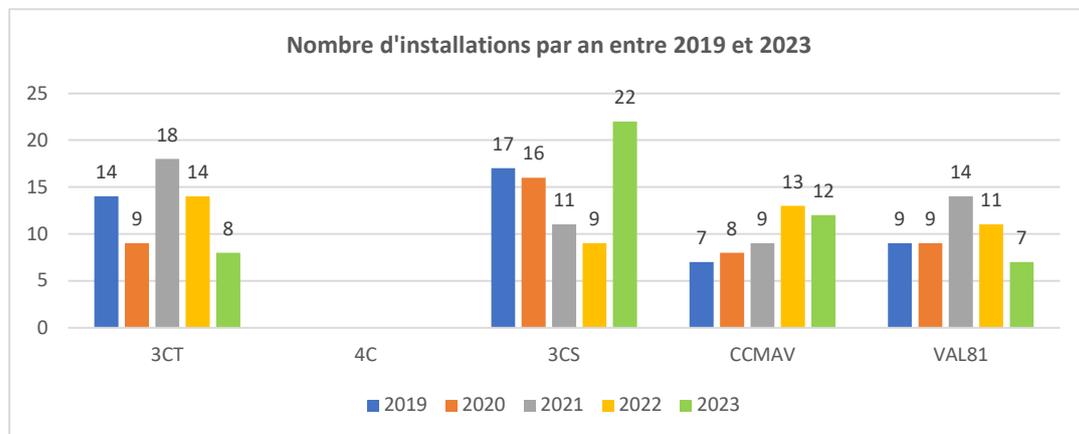


CC Centre Tarn :



Sur l'ensemble du territoire, la 4C et la 3CS sont les deux intercommunalités les plus concernées avec des taux qui dépassent les 60% sur plusieurs communes : Labarthe-Bleys (84%), Carmaux (83%), Taix (80%), St-Michel-de-Vax (75%), Tanus (67%), Milhars (64%).

En parallèle, le graphique suivant montre qu'entre 2019 et 2023, la dynamique d'installation n'était pas homogène d'une année à l'autre selon les intercommunalités mais qu'elle reste relativement stable avec une moyenne de 47 installations par an sur l'ensemble du territoire :



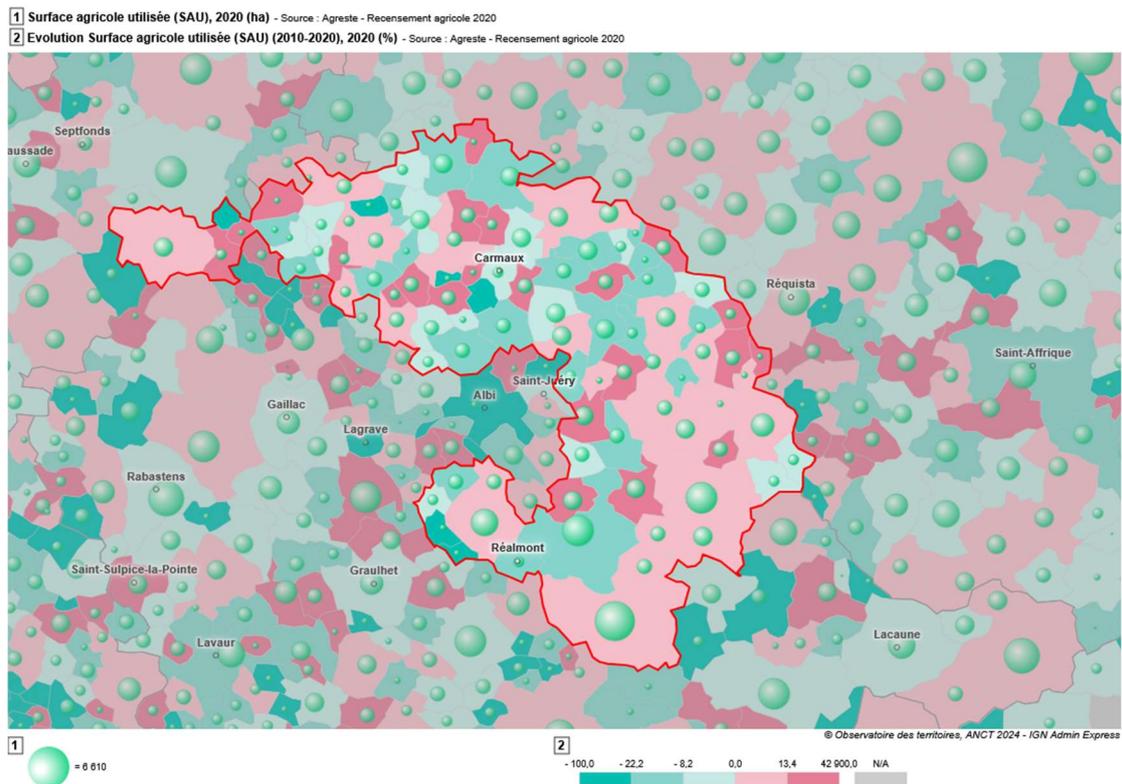
En 2020, le taux de renouvellement des exploitations était de 2,7% et le taux de remplacement de 71% pour 59 cessations, soit une moyenne de 3 départs pour 2 installations.

Cela nous montre que le nombre actuel d'installation n'est pas suffisant pour garantir un renouvellement des générations.

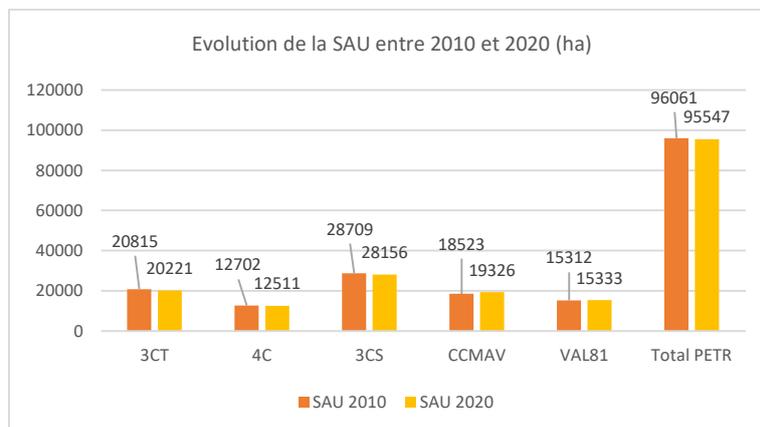
2.3. Evolution de la surface agricole utile (SAU)

La surface agricole utile (SAU) totale était de 95 547ha en 2020, ce qui représentait 57% de la surface du territoire. Les intercommunalités qui en concentrent la plus grande partie sont la 3CS (29%), la 3CT (21%) et la CCMAV (20%).

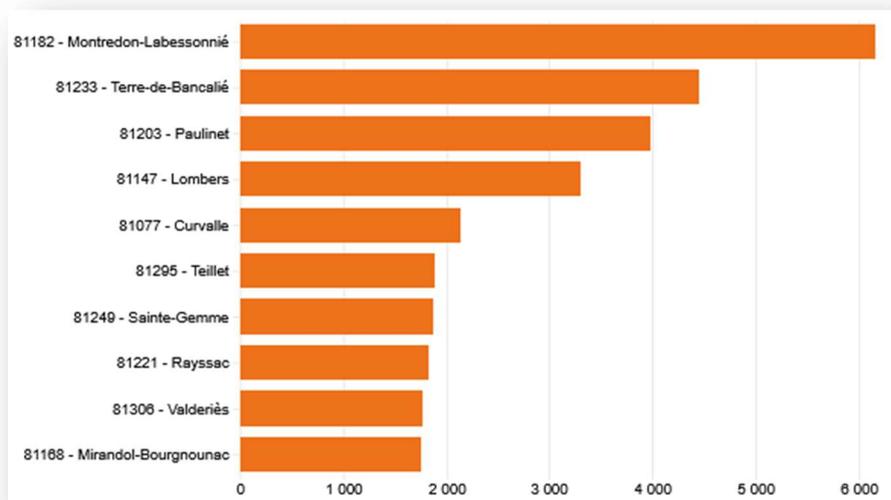
La carte ci-dessous représente la répartition de la SAU en 2020 par commune ainsi que son évolution depuis 2010 :



On s'aperçoit que la SAU n'a que très peu évolué depuis 2010, avec une baisse de seulement 0,54% et une stabilité sur les différentes intercommunalités comme le montre ce graphique :



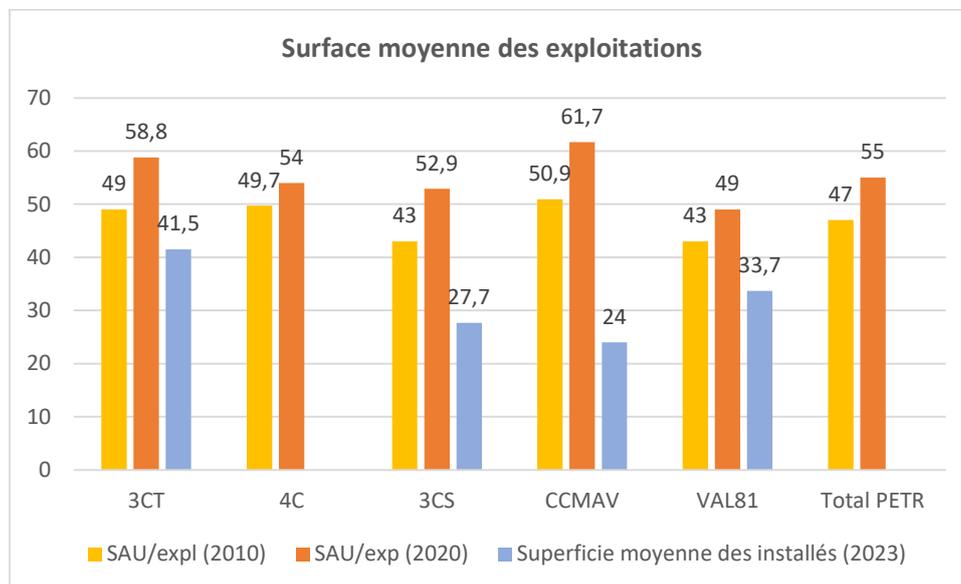
Les 10 premières communes qui disposent de la plus grande SAU sont les suivantes :



Source : observatoire des territoires, ANCT (2020)

La relative stabilité de la SAU est à mettre en parallèle à la diminution des exploitations, qui montre un processus d'agrandissement en cours. Nous avons donc fait le ratio entre la SAU et nombre d'exploitations pour estimer la surface moyenne des exploitations. En France, celle-ci est en moyenne de 64,5 ha contre 59 ha à l'échelle du Tarn et 55 ha sur le territoire du PETR.

Même si la surface moyenne des exploitations apparaît inférieure aux moyennes départementale et nationale, elle tend à augmenter au fil des années :



Ce graphique met en évidence deux phénomènes :

Tout d'abord, l'augmentation globale de la SAU moyenne / exploitation apparaît nettement, avec une hausse de **17%** à l'échelle du PETR. Celle-ci est d'autant plus marquée sur la 3CS, la CCMAV, la 3CT (**+20%**) et légèrement plus faible sur la 4C et Val81 (**+/-10%**).

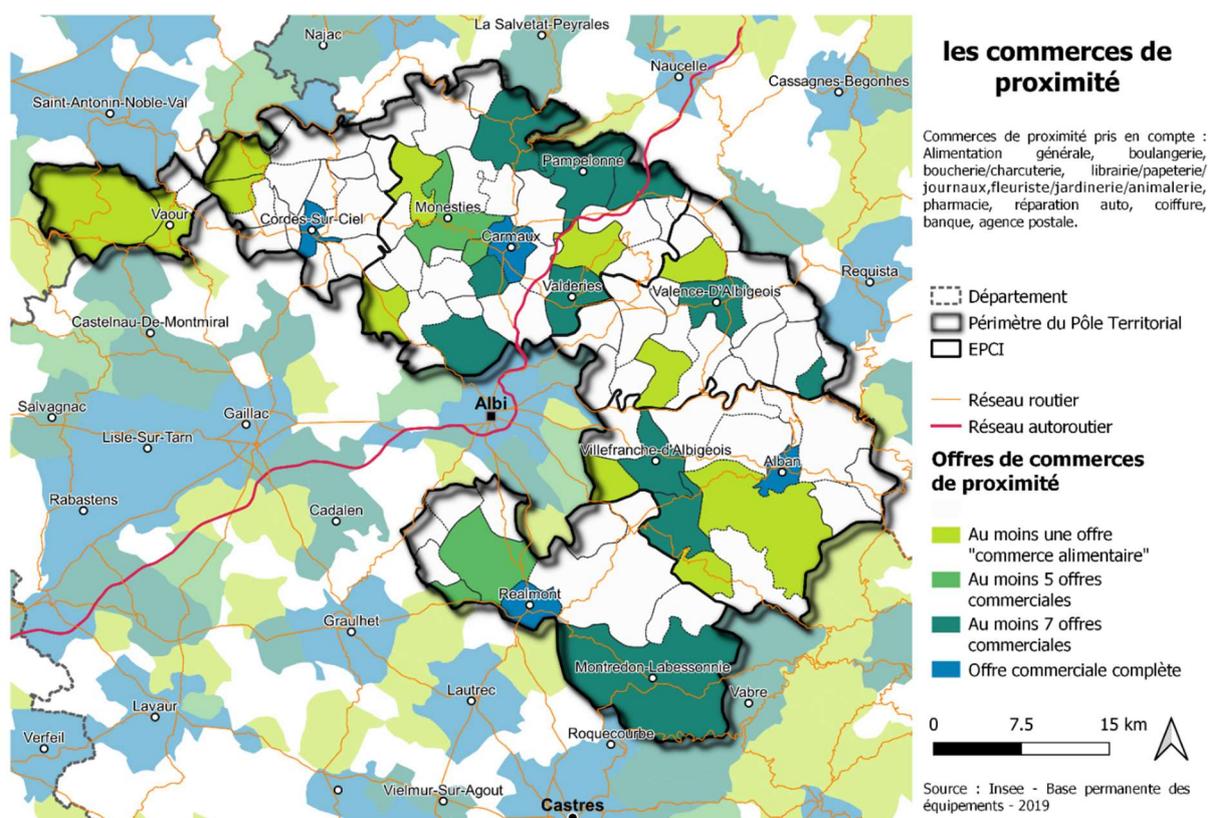
Ensuite, il montre le **manque d'adéquation entre les surfaces actuelles des fermes et les projets des repreneurs**. En effet, la surface moyenne des personnes qui s'installent est bien plus faible de manière générale, elle est par exemple de 24 ha sur la CCMAV contre 61 ha pour celle des exploitations.

Notons que certaines communes sont particulièrement à enjeu avec une SAU moyenne par exploitation supérieure à 70ha, dont 3 sur lesquelles elle est supérieure à 100 ha :

- Roussayrolles (4C) : 178,6 ha
- Lamillarié (3CT) : 106,6 ha
- Cordes-sur-ciel (4C) : 101 ha
- Sainte-Croix (3CS) : 89,6 ha
- Rayssac (CCMAV) : 73,5 ha
- Saussenac (Val81) : 71,5 ha

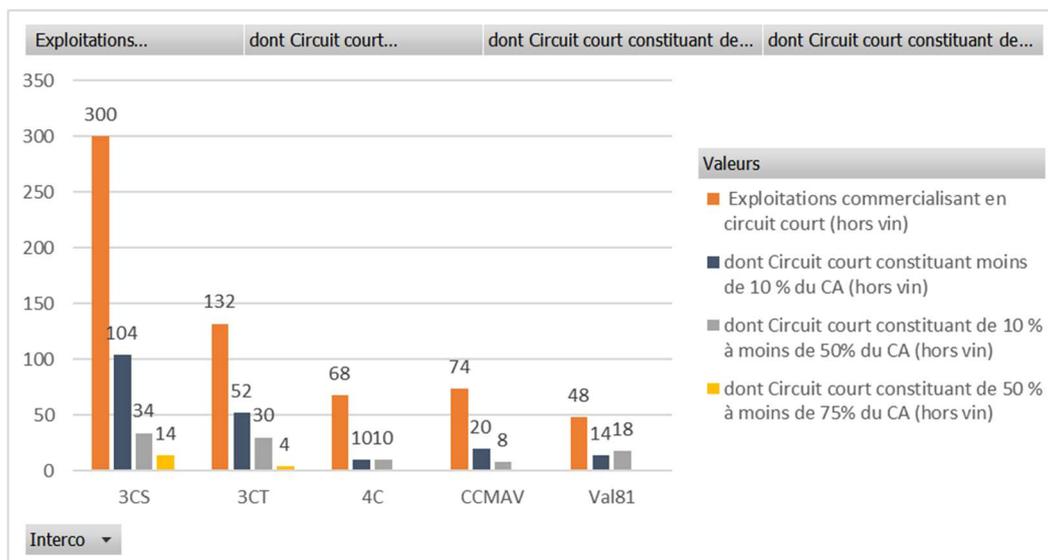
2.4. Les circuits de commercialisation et la restauration collective

Sur l'ensemble du territoire, 31 communes ont une fonction commerciale contre 44% dans le Tarn et 40% en Occitanie. La carte ci-dessous montre la répartition des commerces de proximité et met en évidence les zones dites de « désert alimentaire » :



La base de données APIDAE qui recense, sur la base du volontariat, les producteurs en vente directe à l'échelle du Tarn, indiquait que 156 producteurs utilisaient ce mode de commercialisation en 2022.

Alors que selon le RA 2020, 622 exploitations commercialiseraient une partie de leur production en circuits-court, soit 35,8% des exploitations du territoire contre 361 exploitations en 2010. On note donc une forte augmentation du recourt à ce mode de commercialisation, avec un nombre qui a presque doublé en 10 ans.



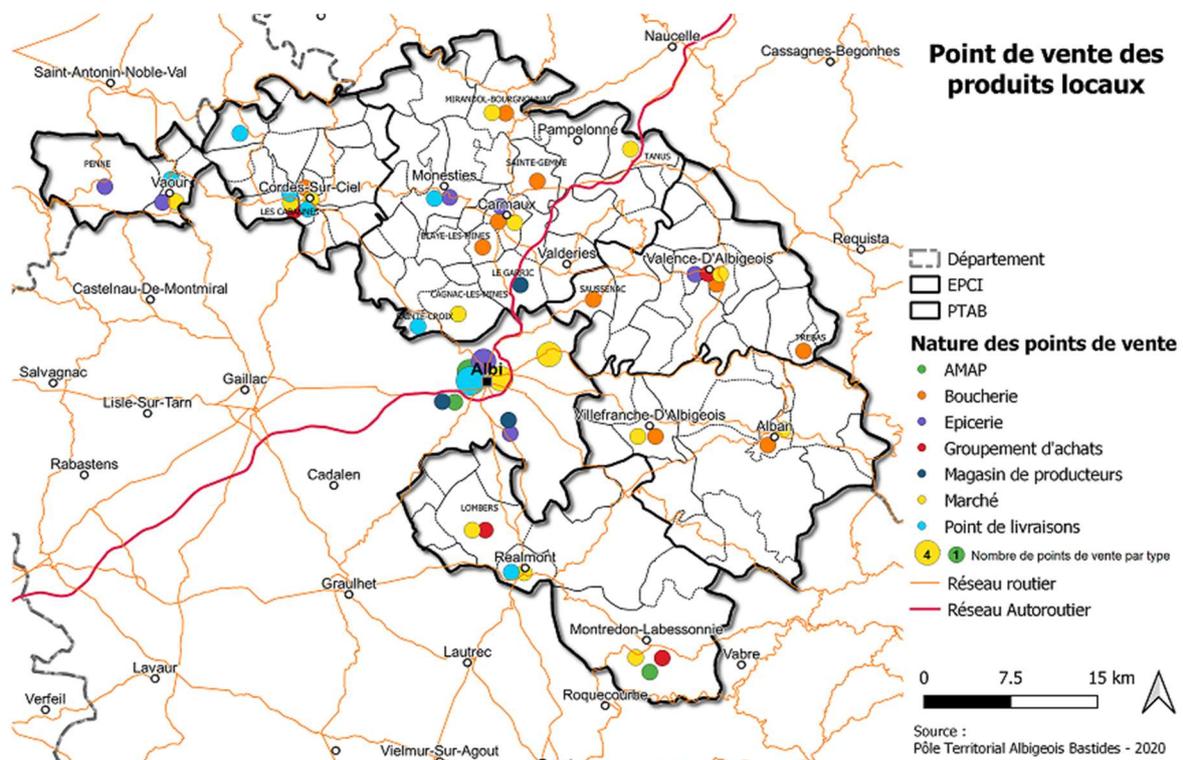
Nombre d'exploitations en circuits-courts en 2020, hors vin (source : RGA 2020)

Le tableau ci-dessous détail le nombre de producteurs par intercommunalité et par type de produit de la base APIDAE :

Produits	3CS	3CT	CCMAV	4C	Val 81	PTAB
Bière	1				2	3
Biscuits et confiseries	5		3	1	3	12
Boissons non alcoolisées	3		2		1	6
Céréales et produits dérivés	3	5		1	1	10
Châtaignes	2		1			3
Escargots	1				3	4
Fleurs-plantes et produits dérivés	1	3		5	1	10
Foie gras		1		2	4	7
Fromage et produits laitiers	8	6	7	5	3	29
Fruits et produits dérivés	2	6	4	2	5	19
Huile	1	3		3	1	8
Légumes et produits dérivés	2	6	5	3	4	20
Pâtes fraîches			1			1
Produits apicoles	6	3	3	1	8	21
Produits non alimentaires				3	1	4
Safran		1		1		2
Spiritueux	2				1	3
Truffe				1		1
Viande et charcuterie	14	18	9	3	10	54
Vins	6			4		10
Volailles et œufs	4	6	2	1	8	21

Données APIDAE 2020

La carte ci-dessous représente quant à elle les points de vente de produits locaux que nous avons pu recenser :



Dans la typologie des circuits-courts, les points de ventes collectifs (PVC) sont des formes de commercialisation mutualisés qui permettent de regrouper différents produits au sein d'un même lieu de vente. Ils peuvent être portés par des citoyens (groupements d'achat, AMAP) ou par des producteurs (drive fermier, magasin de producteurs).

La carte nous montre qu'il n'y a qu'un magasin de producteurs sur le territoire, situé au Garric : la Corbeille du Ségala. On recense également quelques AMAP et groupements d'achat (Valence d'Albigeois, Montredon-Labessonnié, Lombers, les Cabannes, Penne).

Deux drives fermiers n'apparaissent pas sur la carte :

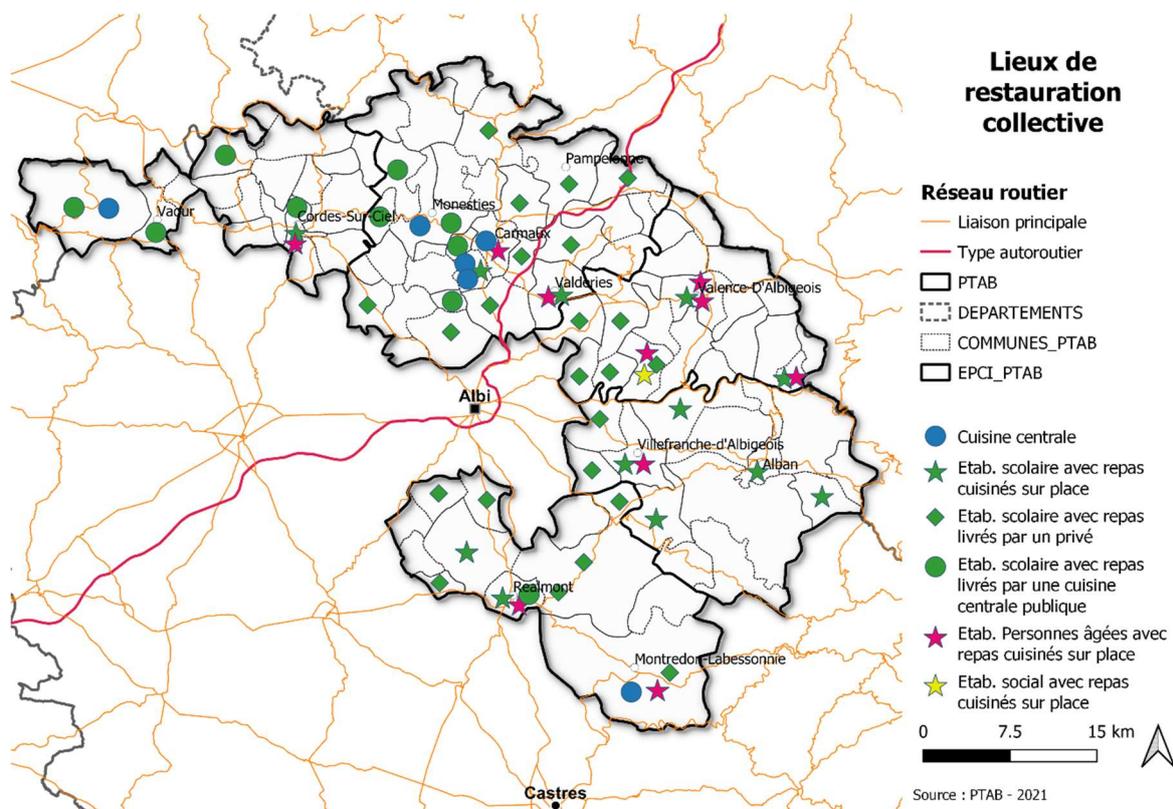
- **O'meloko** : une association regroupant une trentaine producteurs située en grande partie sur le Cordais et le Causse, qui propose un service de commande en ligne, mutualise la logistique et livre les paniers de manière hebdomadaire sur 24 points relais.
- **La Sauce locale** : une association de 16 producteurs située entre la CCMAV et Val 81, le long de la vallée du Tarn, qui propose un service de commande en ligne avec une distribution hebdomadaire de paniers sur la commune de Trébas.

Malgré un nombre relativement important de producteurs en circuits-courts, plusieurs secteurs du territoire restent malgré tout dépourvus de points de ventes collectifs et sont trop éloignés des lieux existants pour que cela permette à leurs habitants d'y accéder.

2.5. La restauration collective

La restauration collective constitue un autre débouché potentiel pour les agriculteurs souhaitant commercialiser en circuits-courts.

Le territoire comporte 29 sites de productions et 23 cantines scolaires dont la gestion a été déléguée à un prestataire privé, ce qui représente plus de 7 000 repas par jour en période scolaire.



Depuis 2012, le Pôle a travaillé avec la chambre d'agriculture et Agropoint pour développer l'approvisionnement local de la restauration collective. Un réseau des cuisiniers a été mis en place entre 2013 et 2014 impliquant une dizaine d'établissements, puis a été relancé entre 2017 et 2020 avec 3 réunions collectives : le lancement du réseau, la valorisation et communication et la loi Egalim. Deux journées de formation ont également été organisées sur le gaspillage alimentaire et les menus végétariens.

Quatre rencontres entre fournisseurs locaux et cuisiniers ont également été organisés sous forme de « speed dating » entre 2017 et 2019.

En complément, deux accompagnements ont été menés :

- Mise en place d'un repas local par mois pour 3 restaurants : Valdériès, Villefranche d'Albigeois et Lombers ;
- Création de dépliants pour valoriser la démarche engagée par les établissements auprès des familles, convives et élus.

Malgré ces actions, la part des produits locaux et de qualité dans les établissements de restauration collective peine à augmenter. La plupart d'entre eux se fournissent occasionnellement auprès de producteurs mais n'en font pas une stratégie d'approvisionnement majoritaire et passent principalement par des centrales d'achat. Certains freins sont encore à dépasser et l'accompagnement des établissements plus opérationnel pour les engager dans un changement de pratique.

2.6. Synthèse du diagnostic : définition des enjeux et périmètre du projet

Le diagnostic fait émerger deux enjeux principaux :

Enjeux définis dans le diagnostic de territoire
Enjeu n°1 : Assurer le renouvellement des générations agricoles par l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations pour augmenter la capacité nourricière du territoire
Enjeu n°2 : Renforcer le maillage des circuits-courts de proximité et l'approvisionnement de la restauration collective.

Détail de chacun des enjeux

Enjeu n°1 : Assurer le renouvellement des générations agricoles par l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations pour augmenter la capacité nourricière du territoire

Les données concernant les exploitations agricoles et le foncier mettent en avant plusieurs phénomènes :

- Baisse du nombre d'exploitations, notamment dans l'élevage
- Maintien de la SAU et agrandissement progressif des exploitations
- Part importante du nombre d'agriculteurs de plus de 55 ans qui vont partir à la retraite dans les 10 ans
- Un nombre insuffisant d'installation pour assurer le renouvellement des générations et un manque d'adéquation entre la structure actuelle des fermes et les projets des repreneurs

Ces dynamiques sont similaires à toutes les intercommunalités, avec certains secteurs qui apparaissent d'autant plus concernées selon les indicateurs.

Le principal enjeu à moyen terme est donc de favoriser la transmission-reprise des fermes pour préserver le tissu productif sur le territoire et éviter le phénomène de déprise agricole.

Quelques éléments de définition :

Nous associons à une **transmission réussie** le cas où une reprise s'accompagne du maintien ou de l'augmentation du nombre d'actifs agricoles, permettant dans l'idéal l'installation d'une personne de façon viable, vivable avec ou sans changement de système agricole. L'agrandissement peut permettre de consolider certaines exploitations, mais ce phénomène peut rendre d'autant plus difficile la transmissibilité d'une ferme et renforce la spécialisation territoriale, ce n'est donc pas ce que nous recherchons à priori.

Deux types de transmission doivent ici être prises en compte : lors du *départ en retraite d'un chef d'exploitation* ou lors du *départ d'un associé* au sein d'une société type GAEC, qui peut également aboutir à un agrandissement si aucun repreneur n'est trouvé. Enfin, la transmission des exploitations peut être un levier pour accompagner la mutation de l'agriculture vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement et la diversification des activités.

Or, plusieurs freins doivent être pris en compte, tels que :

- Le manque d'anticipation de la part des agriculteurs, qui initient tardivement les projets de cessions, ce qui accentue leur difficulté à retrouver des repreneurs

- Les conditions « structurelles » de la ferme : coût d'acquisition, disponibilité d'une habitation, taille, morcellement du foncier, éventuels propriétaires fonciers si fermage, etc.
- Les facteurs psychologiques : attachement à la terre, méfiance vis-à-vis des repreneurs notamment lorsqu'ils sont non issus du milieu agricole (NIMA), sentiment que la ferme n'est pas reprenable en l'état.
- L'adéquation entre l'exploitation du futur cédant et les projets des repreneurs

Pour les porteurs de projets qui souhaitent s'installer, les compétences, les faibles revenus, l'absence de logement, l'accès au foncier ou encore l'investissement et les risques associés constituent autant de freins à prendre en compte.

Enjeu n°2 : Renforcer le maillage des circuits-courts de proximité et l'approvisionnement de la restauration collective.

En 2019, un travail avait été mené pour augmenter la part des produits locaux dans les épicerie. Un état des lieux avait été réalisé sur 5 épicerie : Mirandol Bourgnougnac, Pampelonne, Monestiès, Penne et Montredon-Labessonnié. Les producteurs déjà présents ont été recensés et selon les besoins exprimés par les épicerie, un listing de producteur avait été transmis à chacun d'entre elles. Aujourd'hui, l'enjeu est différent et porte davantage sur la création de points de ventes collectifs dans les zones qui en sont actuellement dépourvues.

Concernant la restauration collective, les actions menées jusqu'ici ont principalement porté sur de la sensibilisation et de la formation, notamment des cuisiniers. D'après les retours des établissements, les speed dating n'ont pas permis de créer de nouvelles relations pérennes avec des fournisseurs locaux.

Un dispositif « Ma Cuisine Engagée » va être lancé en septembre 2025 en partenariat avec le GAB du Tarn, la Chambre d'agriculture du Tarn, Public Labos et les Mains du Terre. Il s'agit d'un accompagnement collectif d'établissements qui souhaitent travailler sur la qualité alimentaire de manière générale. Plusieurs modules sont prévus : le gaspillage alimentaire, la nutrition, l'approvisionnement, le fonctionnement de la cuisine. En outre, ce dispositif permettra aux établissements de définir des plans stratégiques d'approvisionnement, avec un prévisionnel précis de leurs besoins (en quantité, qualité, diversité de produits) selon les objectifs qu'ils se fixeront. A partir de ces besoins, l'enjeu est d'accompagner la recherche de fournisseurs locaux en capacité d'y répondre et la structuration des relations pour pérenniser les approvisionnements, en allant plus loin que la simple mise en relation.

Le périmètre du projet :

Le projet est construit sur le périmètre du PETR de l'Albigeois et des Bastides. La pertinence de ce périmètre s'explique par le fait que le PETR est la structure porteuse du PAT. Par ce biais et au regard de sa mission de mutualisation et de coopération, le PETR travaille d'ores-et-déjà en lien étroit avec tous les partenaires du monde agricole. Certaines actions seront donc portées à cette échelle tandis que d'autres se focaliseront soit sur une intercommunalité soit sur quelques communes à fort enjeu.

Le PETR partage une partie de son périmètre avec le PNR du Haut-Languedoc sur la commune de Montredon-Labessonnié, qui a lui-même était lauréat du dispositif Coopération territoriale. Deux actions menées sur cette commune sont différentes (filière de Seigle d'Anglès, agroforesterie) mais elle fait cependant partie de la zone de deux actions similaires : Transmission Installation Multiple ou Collective et déploiement de lieux tests en archipel. Nous nous coordonnerons avec le PNR afin de ne pas faire doublon et nous ne déploierons pas les actions qui font échos à celles du PNR sur cette commune.

II. Description du projet

1. Objectifs du projet

Le diagnostic a permis de définir deux enjeux principaux. Pour chacun d'eux, nous avons décliné des objectifs opérationnels qui nous permettront d'atteindre les changements souhaités :

Enjeu n°1 : Assurer le renouvellement des générations agricoles par l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations pour augmenter la capacité nourricière du territoire.

- **Objectif 1.1 :** Construire une animation foncière partenariale basée sur la coopération et l'implication des élus et des citoyens
- **Objectif 1.2 :** Développer de nouvelles modalités d'accompagnement à l'installation et la transmission
- **Objectif 1.3 :** Valoriser l'attractivité du métier, favoriser la rencontre entre cédants et candidats et faire connaître les opportunités et accompagnements du territoire

Enjeu n°2 : Renforcer le maillage des circuits-courts de proximité et l'approvisionnement de la restauration collective.

- **Objectif 2.1 :** Combler les zones en « désert alimentaire » en offrant aux habitants un accès à une alimentation locale et de qualité
- **Objectif 2.2 :** Augmenter et pérenniser l'approvisionnement local de la restauration collective en accompagnant la mise en relation, planification et contractualisation avec les producteurs locaux

2. Présentation globale du plan d'action

ENJEUX	OBJECTIFS A ATTEINDRE	ACTIONS A DEPLOYER	AXE CONCERNE	ACTIONS NOUVELLES
Enjeu 1 Assurer le renouvellement des générations agricoles par l'installation de nouveaux agriculteurs et la transmission des exploitations pour augmenter la capacité nourricière du territoire	1.1. : Construire une animation foncière partenariale basée sur la coopération et l'implication des élus et des citoyens	Action 1 Mise en place d'une cellule foncière et d'un observatoire partagé	Axe 1 - Autonomie et résilience du territoire	Oui
		Action 2 Déploiement de groupes de veille et d'animation citoyenne	Axe 1 - Autonomie et résilience du territoire	Oui (nouveaux secteurs)
	1.2. : Développer de nouvelles modalités d'accompagnement à l'installation et la transmission	Action 3 Développement du test d'activité en archipel	Axe 2 - Qualité de vie	Oui
		Action 4 Restructuration des fermes pour de la	Axe 3 - Développement de l'économie du territoire	Oui

		transmission- installation multiple		
	1.3. : Valoriser l'attractivité du métier, favoriser la rencontre entre cédants et candidats et faire connaître les opportunités et accompagnements du territoire	Action 5 Sensibilisation et information sur l'installation-transmission à destination des futurs cédants et porteurs de projets	Axe 4 - Développement de l'économie du territoire	Oui
Enjeu 2 : Renforcer le maillage des circuits-courts de proximité et l'approvisionnement de la restauration collective	2.1. : Comblent les zones en « désert alimentaire » avec des points de ventes collectifs	Action 6 Accompagnement à la création de nouveaux points de vente collectifs basés sur une logistique mutualisée.	Axe 2 – Qualité de vie	Oui
	2.2. : Augmenter et pérenniser l'approvisionnement local de la restauration collective	Action 7 Appui à la recherche et structuration des approvisionnements locaux	Axe 4 - Développement de l'économie du territoire	Oui

3. Description détaillée de chaque action

Action n°1

Cellule foncière et observatoire partagé

Présentation de l'action

Cette action vise à structurer une cellule foncière pour réunir les acteurs du foncier, de l'installation et de la transmission au sein d'un groupe technique et instaurer d'autres modalités de travail. En effet, aujourd'hui tous les acteurs agricoles interviennent en silo selon leur spécialisation et cela sans coordination. L'information et les accompagnements sont répartis entre ces structures qui ne disposent ainsi que d'une vision partielle des dynamiques et des projets en cours.

La cellule foncière organisera un travail partenarial pour répondre aux objectifs suivants :

- 1) Faciliter la circulation de l'information pour identifier les porteurs de projets, les futurs cédants, les opportunités foncières avec la création d'un outil type observatoire
- 2) Mutualiser les compétences pour étudier collectivement les pistes foncières ainsi que les projets d'installation et de transmission, en priorisant les accompagnements
- 3) Construire des réponses communes aux situations, besoins identifiés

De tels comités se développent ailleurs en France et ont démontré leur intérêt pour tous les acteurs impliqués. Nous pouvons citer par exemple la cellule foncière du Pays Cœur d'Essonne, la cellule technique et l'observatoire local de Redon Agglomération ou encore le groupement des acteurs d'installation agricole (GAÏA) du Pays Cœur d'Hérault.

Une telle cellule foncière permettra de faciliter des dossiers, d'améliorer l'efficacité de l'action de chacune des structures, d'augmenter notre capacité de réaction pour saisir des opportunités et de lever collectivement certains freins.

Celle-ci sera animée par la chargée de mission transition agricole et alimentaire du PETR Albigeois Bastides et regroupera les acteurs suivants :

- ADEART
- Essor Maraîcher
- SAFER Occitanie
- Chambre d'agriculture du Tarn (à confirmer)
- Terres de liens
- Référents techniques des intercommunalités
- Département
- Autres structures ponctuelles selon les besoins : Inéopôle, DDT, Région, FDCUMA, MSA, ...

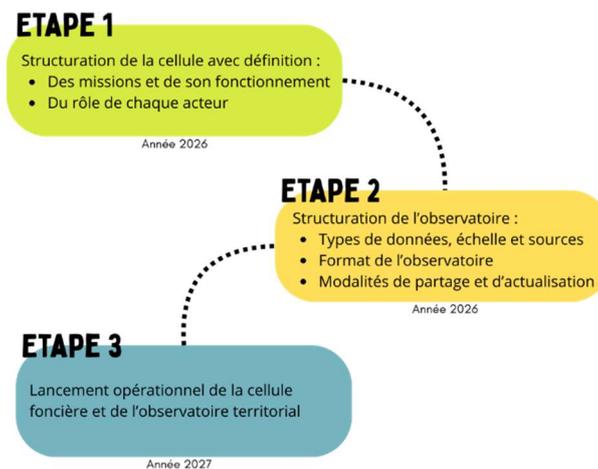
Les partenaires de la cellule foncière participeront à la mise en place d'un observatoire territorial incluant des données sur :

1. **Le foncier agricole** : données sur les pistes foncières connues par les acteurs, données SAFER issues de Vigifoncier et des biens vacants sans maître (selon abonnements), données récoltées par les groupes de veille citoyenne (action 2 présentée ci-après). Eléments de caractérisation : commune, surface, accès à l'eau, n° de la parcelle, etc.

2. **Les porteurs de projets** : données connues par les acteurs (ADEART, Point d'accueil installation, Essor Maraîcher) incluant des éléments sur l'avancement du projet, les souhaits d'installation selon la maturité du projet.
3. **Les futurs cédants** : données connues par les acteurs (MSA, Chambre d'agriculture, ADEART) et données récoltées par les groupes de veille citoyenne (action 2 présentée ci-après).
Eléments de caractérisation : nombre, commune, type de production, âge, avancement du projet de transmission, perceptions, structure de la ferme si connue

L'observatoire est un outil qui va se construire et se remplir sur le long terme. Le présent projet va permettre de lancer le travail sur sa structuration (types de données, modalités de récolte, d'actualisation, niveau de détail, RGPD, format...) et de commencer à le compléter. L'objectif principal sera de pouvoir mettre en lien les opportunités foncières et les futurs cédants avec des porteurs de projets qui souhaitent s'installer.

Modalités de mise en œuvre



Le travail de structuration de la cellule foncière et de son fonctionnement devra permettre de préciser avec les partenaires : les objectifs communs, le déroulé de chacune des réunions, leur fréquence et le rôle de chacun. Une charte sera rédigée pour formaliser ce fonctionnement et l'engagement des acteurs.

Lien avec l'enjeu n°1 :

L'action permettra une mutualisation des compétences et une meilleure connaissance des dynamiques pour mettre en relation porteurs de projets et futurs cédants et être plus réactif au regard des opportunités foncières.

Action n°2

Déploiement de groupes de veille et d'animation citoyenne

Présentation de l'action

Les structures institutionnelles, de par leurs modalités d'intervention, ne disposent pas de suffisamment de temps pour réaliser un travail de terrain continu et précis à l'échelle des communes. De leur côté, les études qui pourraient permettre de récolter des données sont coûteuses et ne fournissent qu'une photographie à l'instant T rapidement obsolète.

Or, pour favoriser la transmission et l'installation sur le territoire, il est nécessaire d'avoir des données précises et actualisées. Ainsi, pour compléter les données déjà connues par les acteurs agricoles, cette action vise à constituer sur le territoire des groupes référents composés d'élus et de citoyens qui pourront réaliser de la veille et de l'animation foncière. Ils pourront ainsi être relais des institutions.

Un tel groupe existe déjà sur la communauté de communes du Cordais et du Causse. Celui-ci, composé de 10 personnes, met en place une démarche de « porte-à-porte transmissibilité ».



à la rencontre des agriculteurs de plus de 55 ans pour connaître leur perception et projets vis-à-vis de la transmission et les inciter à anticiper le plus possible ces démarches. Ce groupe a suivi un parcours de formation en lien avec le CIVAM35³, l'ADEART du Tarn et la Chambre d'agriculture du Tarn. Il est accompagné par le PÉTR de l'Albigeois et des Bastides pour organiser et déployer son action avec plusieurs étapes réalisées jusqu'ici : organisation des binômes, repérage des agriculteurs de plus de 55 ans en lien avec les élus des communes, courrier aux agriculteurs pour les informer de la démarche, répartition des secteurs, questionnaire d'entretien et expérimentation de premiers porte-à-porte.

L'action proposée dans ce projet vise à essaimer cette démarche en conservant le volet repérage et rencontre avec les agriculteurs de plus de 55 ans et en y intégrant un travail d'identification et de qualification du foncier agricole propice à de l'installation.

Dans la phase opérationnelle de lancement en 2027, la chargée de mission transition agricole et alimentaire mènera avec le groupe formé un travail de repérage et de terrain pour récolter des données auprès des élus et agriculteurs concernant :

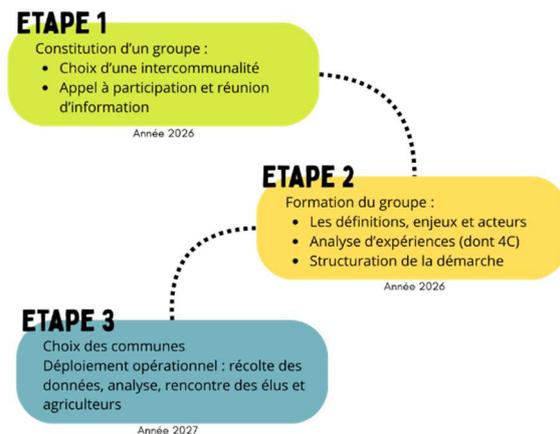
- Le potentiel foncier pour de l'installation agricole à partir des données cadastrales : foncier public, biens vacants sans maître
- Les futurs cédants : identification des agriculteurs de plus de 55 ans et des parcelles associées

En recoupant avec les connaissances des élus et des agriculteurs, cela permettra de définir des zones à enjeux et des projets d'installation.

³ Le CIVAM35 a déployé initialement cette démarche sur le territoire de Redon Agglomération. La formation a permis aux membres de groupe de construire le cadre du porte-à-porte en se basant sur l'expérience de ce territoire.

Modalités de mise en œuvre

La méthodologie se structure autour de 3 étapes principales : la constitution d'un groupe d'élus et de citoyens volontaire, la formation des membres du groupe et la structuration de l'action, le choix des communes et le déploiement opérationnel. Le choix des communes se fera par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt et un processus de sélection avec les partenaires, élus et citoyens au regard du diagnostic.



Lien avec l'enjeu n°1 :

L'action permettra un repérage fin du foncier et futurs cédants à l'échelle des communes, grâce à la mobilisation citoyenne. Cette animation viendra nourrir le travail de la cellule foncière et favorisera une meilleure capacité de mobilisation du foncier dans une perspective d'installation et de transmission.

Action n°3

Développement du test d'activité en archipel

Présentation de l'action

La problématique autour de l'installation de nouveaux agriculteurs est moins liée au nombre de candidats qu'au parcours d'installation et les freins auxquels ces derniers peuvent être confrontés : la taille des fermes, leur prix⁴, le besoin en compétence, le développement d'un réseau de commercialisation, les investissements ou encore la présence d'un logement.

Par ailleurs, le profil des installés tend à évoluer. En 2023, parmi les porteurs de projets qui se sont installés via la dotation jeune agriculteur dans le Tarn, 43% se sont installés hors cadre familial et la moyenne d'âge était de 30 ans, ce qui peut constituer un frein supplémentaire.

A ce titre, le test d'activité agricole permet aux porteurs de projets d'expérimenter leur activité en grandeur réelle, de manière autonome mais accompagné dans un cadre sécurisé qui limite la prise de risque sur 3 ans. Un espace-test rempli à ce titre trois fonctions : portage juridique, conseil technique/formations et mise à disposition de matériel. Ce dispositif apparaît donc comme complémentaire aux aides et accompagnements existants.

L'Essor Maraîcher situé à Gaillac est l'unique espace-test agricole du département du Tarn. Il accompagne des porteurs de projet dans plusieurs filières en agriculture biologique : maraîchage, paysan-boulangier, horticulture, élevage, etc. Depuis 2012, il a réalisé 54 accompagnements parmi lesquels 28 personnes se sont installées et 11 sont en cours d'accompagnement. Ils ont donné lieu à une installation sur le territoire du PETR de l'Albigeois et des Bastides à Crespinet en 2014 et 4 en

⁴ Le coût moyen de l'installation en 2023 dans le Tarn est de 295 000 €, dont 90% sont financés par le biais d'une banque.

perspectives sur Crespinet, Terres de Bancalié et Moularès. La structure physique à Gaillac permet d'accueillir 8 porteurs de projets à la fois.

Au-delà des porteurs de projets accompagnés qui pourront, à terme, s'installer sur le territoire, cette action vise à déployer le test d'activité en archipel. Le principe est de développer des lieux tests en dehors du lieu physique principal, en proposant aux agriculteurs qui le souhaitent de mettre à disposition une partie de leur foncier (et éventuellement matériel) pour un ou plusieurs porteurs de projets. L'archipel a plusieurs avantages :

- Insertion directe dans le territoire dans lequel le porteur de projet souhaite s'installer ;
- Synergie entre plusieurs systèmes de production déjà présents sur la ferme ;
- Une première expérience de travail en commun en amont d'une transmission-reprise.

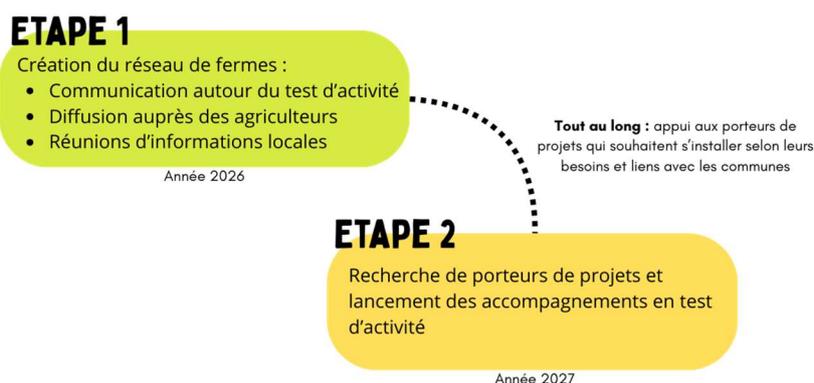
L'action vise ainsi deux objectifs :

1. Accueillir et appuyer les porteurs de projets en fin de test d'activité qui souhaitent s'installer sur le territoire : recherche de foncier, de débouchés.
2. Créer un réseau de fermes accueillantes sur le territoire qui peuvent mettre à disposition une partie de leur foncier pour des porteurs de projets en test d'activité.
3. Selon les besoins, communiquer autour du test d'activité en archipel pour proposer à d'éventuels candidats d'intégrer le dispositif.

La mise en place de cette action sera portée par la chargée de mission transition agricole et alimentaire du PETR en coopération avec l'Essor Maraîcher.

Cette action concerne l'intégralité du territoire du PETR, avec comme objectif à long terme d'avoir plusieurs lieux-tests sur chacune des intercommunalités. La recherche de fermes accueillantes pourra cependant être ciblée initialement sur les communes particulièrement concernées par les enjeux de départs avec une part plus importante d'agriculteurs de plus de 55 ans : Labarthe-Bleys, Carmaux, Taïx, St-Michel-de-Vax, Tanus ou encore Milhars.

Modalités de mise en œuvre :



Lien avec l'enjeu n°1 :

Le test d'activité est une solution concrète qui permet de lever une partie des freins à l'installation en sécurisant le parcours par l'insertion dans le tissu local, l'expérimentation, une diminution des risques et investissements initiaux.

Action n°4

Restructuration des fermes pour de la transmission-installation multiple

Présentation de l'action

Le diagnostic a mis en avant le processus d'agrandissement des fermes sur le territoire, dont la SAU moyenne a augmenté de 17% en 10 ans. Or, leur taille et structuration actuelle constituent des freins à la reprise des exploitations, à cause du coût d'acquisition associé (bâtiment, matériel très spécialisé, prix des terres) et du manque d'adéquation avec les projets des repreneurs.

La transmission-reprise par de l'installation multiple ou *transmission-restructuration* constitue un moyen de lever ces freins. Entre 2017 et 2019, le collectif « InPACT » a réalisé une étude qui met en avant l'intérêt de la transmission-restructuration par le biais de 17 retours d'expériences⁵. Ils montrent que dans tous les cas analysés, la restructuration permet d'augmenter le nombre d'actifs agricoles et de réorienter les fermes vers des pratiques plus vertueuses d'un point de vue environnemental. Sur 21 exploitations enquêtées, la restructuration a permis de créer 7 fermes supplémentaires et de passer de 24 à 66 chefs d'exploitations au total.

Le PNR du Haut-Languedoc a également travaillé sur ce modèle, qui vise à découper des exploitations en plusieurs entités agricoles. Cela peut se traduire par la création de plusieurs fermes individuelles ou l'installation d'un collectif qui reprend en totalité la ferme mais créé au sein d'une même structure juridique plusieurs activités productives différentes, ce qui contribue à la diversification. Ils ont réalisé un guide intitulé « Favoriser la Transmission Installation Multiple ou Collective des fermes dans le Haut-Languedoc » à destination de plusieurs cibles : agriculteur, porteur de projet, élu ou particulier.

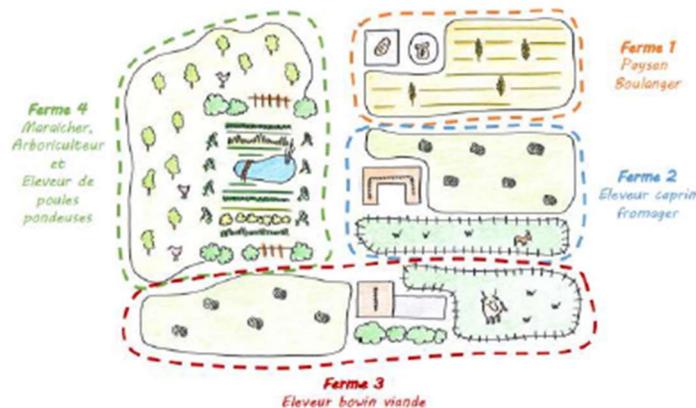


Schéma du concept d'installation multiple issu du livret du Haut-Languedoc

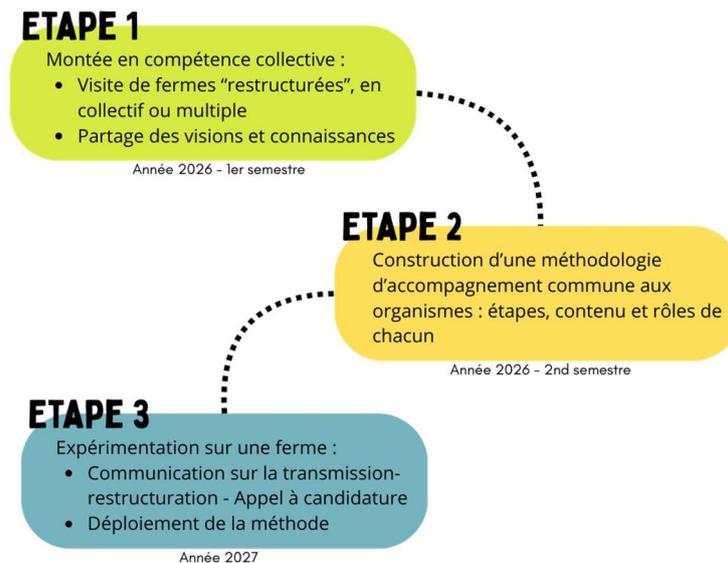
L'action consiste à construire une méthodologie commune d'accompagnement à la transmission-restructuration avec les partenaires suivants : ATAG (Association Tarnaise d'agriculture de Groupe), ADEART, FDCUMA, Département et SAFER. Pour cela, des visites seront menées sur une ou plusieurs fermes qui ont été transmises sur ce modèle et un travail commun avec les partenaires sera réalisé pour réfléchir aux différentes dimensions qui doivent être prises en compte pour accompagner une transmission sur la base de ce modèle, ce qui suppose de bien partager les visions de chaque structure concernant la transmission et les modes d'accompagnement actuels.

⁵ Voir sur : <https://www.civam.org/ressources/reseau-civam/type-de-document/dossiers-thematiques/des-idees-pour-transmettre-si-on-restructurerait-les-fermes/>

Il s'agira ensuite d'expérimenter cette méthode d'accompagnement sur une ferme volontaire. Pour cela, nous nous appuierons sur nos connaissances respectives, celles des élus et communiquerons à destination des agriculteurs sur les communes particulièrement à enjeu où les fermes ont une SAU moyenne très élevée : Roussayrolles (4C ; 178,6 ha), Lamillarié (3CT ; 106,6 ha), Cordes-sur-ciel (4C ; 101 ha), Sainte-Croix (3CS ; 89,6 ha), Rayssac (CCMAV ; 73,5 ha)

L'animation de ce travail partenarial sera portée par la chargée de mission transition agricole et alimentaire du PETR.

Modalités de mise en œuvre :



Lien avec l'enjeu n°1 :

Ce modèle de transmission-restructuration vise à faciliter la reprise des grandes exploitations pour répondre au phénomène d'agrandissement des fermes, favorisant ainsi le renouvellement des générations.

Action n°5

Sensibilisation et information sur l'installation-transmission à destination des futurs cédants et porteurs de projets

Présentation de l'action

Afin de répondre aux enjeux cités et favoriser la transmission des fermes, cette action vise à déployer une stratégie de sensibilisation et de communication à destination des futurs cédants et porteurs de projets.

L'objectif est triple :

- Inciter les futurs cédants à anticiper la démarche de transmission, faire évoluer leurs représentations
- Favoriser la mise en relation entre potentiels repreneurs et futurs cédants
- Susciter des vocations et informer les porteurs de projets sur les modalités d'installation

Pour cela, nous choisissons de mobiliser trois formats différents :

1. **Une journée annuelle ou biennale dédiée à la transmission et l'installation agricole sur chaque communauté de communes** : en termes de format, ces journées pourront combiner des témoignages, des interventions, des visites de fermes, un temps convivial et de la rencontre sous forme de « speed dating » entre futurs cédants et porteurs de projets ainsi qu'entre pairs. Le cadre sera commun aux différents territoires mais celles-ci pourront être orientées sur des thématiques spécifiques qui répondent aux enjeux du territoire telles que la dimension collective de l'installation, les pratiques agroécologiques ou certains modes de production (exemples : s'installer en maraîchage sur sol vivant ou transmettre sa ferme pour des installations multiples). L'objectif est d'organiser en 2027 au moins deux premiers événements pour évaluer l'intérêt d'un renouvellement annuel et d'une organisation sur chaque intercommunalité.
2. **Une campagne de communication** : création de différents supports tels que des vidéos retours d'expériences, des affiches dans les communes, une page dédiée sur le site de chaque intercommunalité intégrant le programme annuel de formations/événements, etc.
3. **Un support commun partagé et territorialisé** : celui-ci aurait vocation à regrouper des informations qui aujourd'hui sont éparpillées. Il recenserait à la fois les dispositifs d'accompagnement, les interlocuteurs sur le territoire, les principales informations concernant les étapes de la transmission et de l'installation, les enjeux associés, les plateformes existantes ou encore les financements. Il pourrait prendre la forme d'un guide et/ou d'un site internet dédié. Sa diffusion pourra être large et ciblera certaines structures (établissements d'enseignement, CUMA, point d'accueil installation et point d'accueil transmission, mairies, commerces...).

Ces moyens de communication seront élaborés en interne, en lien avec les partenaires qui se sont engagés à nous transmettre les informations pertinentes, à être relais et à être présents lors des événements.

Modalités de mise en œuvre :

ETAPE 1

Élaboration des supports et formats :

- Contenu (types d'informations, programmes)
- Création (graphisme, vidéos...)

Année 2026

ETAPE 2

- Diffusion des supports de communication
- Organisation de deux premières éditions

Année 2027

Lien avec l'enjeu n°1 :

Cette action vise à sensibiliser les futurs cédants et porteurs de projets, par des temps de rencontre, d'échanges, de l'information sur les dispositifs d'accompagnement, le métier ou encore les modèles d'installation. Elle va faciliter les mises en relations, encourager les agriculteurs à anticiper leur transmission et potentiellement susciter des vocations.

Action n°6

Accompagnement à la création de nouveaux points de vente collectifs

Présentation de l'action

Le diagnostic a mis en avant la richesse agricole du territoire mais une faible structuration en matière de commercialisation collective. En effet à ce jour, l'offre en **points de vente collectifs** (PVC) reste insuffisante au regard des besoins exprimés par les producteurs comme par les consommateurs.

Cette rareté limite :

- La valorisation locale de la production agricole,
- La résilience économique des exploitations,
- L'accès des habitants à des produits de qualité, de proximité,
- Et la coopération entre producteurs.

Les trois PVC portés par des agriculteurs existants sur le territoire (O'meloko, La Sauce locale, la Corbeille du Ségala) rencontrent également des difficultés pour maintenir la dynamique collective et le nombre d'utilisateurs.

En 2025, le drive fermier O'meloko a lancé une enquête à destination des habitants visant à :

- 1) Bénéficier d'un retour concernant le drive fermier : la diversité et qualité des produits, l'organisation logistique, les modalités de commande, etc.
- 2) Comprendre pourquoi certaines personnes ne commandent plus
- 3) Capter de nouveaux potentiels utilisateurs et évaluer leurs attentes

La prochaine étape serait d'accompagner le collectif à adapter son offre sur la base des résultats de l'enquête, déployer de nouveaux points relais sur le territoire et ouvrir son fonctionnement aux professionnels (épiceries, restauration commerciale voire collective).

L'action vise ainsi doublement à :

- **Identifier et accompagner un collectif d'agriculteurs volontaires** pour créer un nouveau PVC sur le territoire dans les zones qui en sont dépourvues.
- **Consolider les PVC existants** en offrant un appui pour le développement de nouveaux débouchés, l'organisation logistique et la communication.

Modalités de mise en œuvre

Cette action suivra la méthodologie d'accompagnement suivante :

• Année 1 – Phase de repérage et de structuration

1. Ciblage territorial et structuration des accompagnements

- Identifier 1 à 2 intercommunalités prioritaires (potentiel agricole, appétence des élus, demande locale) pour le déploiement de nouveaux PVC.

- Lancement d'un appel à candidature auprès des agriculteurs et organisation d'une réunion d'information avec l'appui de l'ATAG (association tarnaise d'agriculture de groupe).
- Rencontre des 3 PVC pour structurer l'accompagnement selon les besoins

2. Animation et émergence du collectif

- Réunions de travail, visites de PVC existants dans ou hors territoire, appui à la définition des attentes et des modèles possibles (magasin de producteurs, boutique partagée, vente en commun sur un marché...).
- Pour les PVC existants souhaitant être accompagnés : organisation d'un échange entre les structures pour partage d'expériences, identification des évolutions et actions possibles (nouveaux lieux, stratégie de communication, élargissement de la clientèle).

• Année 2 – Phase de consolidation et mise en œuvre

Tout au long de l'année 2 : accompagnement des PVC existants selon les besoins et pistes d'actions identifiées

3. Appui à la préfiguration du projet de PVC

- Étude de faisabilité : choix du lieu, modèle juridique, gouvernance, modèle économique.
- Dimension juridique et économique : statuts, plan d'affaires, recherche de financements, mobilisation des aides publiques

Principaux partenaires : Chambre d'agriculture, GAB du Tarn, ADEART, Essor Maraîcher, FDCUMA, ATAG.

ETAPE 1

Mise en place des accompagnements

- Structuration d'un collectif : définition des attentes, visites
- Rencontre des PVC existants

Année 2026

ETAPE 2

Préfiguration du projet de PVC
Accompagnement des PVC existants : mise en place de nouveaux points relais, communication, etc.

Année 2026 - 2nd semestre à 2027

Lien avec l'enjeu n°2 :

La mise en place d'un point de vente collectif et la consolidation de ceux existants permet d'assurer un accès géographique aux habitants à une alimentation de qualité, locale, tout en améliorant la qualité de vie des producteurs par la mutualisation.

Action n°7

Appui à la recherche et structuration des approvisionnements locaux de la restauration collective

Présentation de l'action

Le renforcement de l'approvisionnement local et de qualité de la restauration collective est un levier important pour favoriser la relocalisation de l'alimentation et soutenir l'agriculture du territoire. Toutefois, malgré les actions menées historiquement sur le territoire, de nombreux freins subsistent : méconnaissance de l'offre locale par les établissements, inadéquation entre l'offre et les besoins, manque de temps ou d'outils pour structurer l'approvisionnement.

En ce sens le PETR déploie un nouveau dispositif « Ma Cuisine Engagée » pour accompagner plus en profondeur les changements au sein des établissements de restauration collective. Cette action est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, le GAB du Tarn, les Mains sur Terre et Public labos. L'objectif est de proposer à des établissements pilotes un accompagnement collectif qui permettra de :

- 1) Réaliser des états des lieux initiaux sur le gaspillage alimentaire, l'approvisionnement et la cuisine au sein de chaque établissement accompagné
- 2) Définir des feuilles de route avec des objectifs et leviers d'actions : réduction du gaspillage, prévisionnel des besoins en termes d'approvisionnement, techniques de cuisines, organisation des repas, etc.
- 3) Mettre en place progressivement les changements au sein des établissements



Le dispositif démarre en septembre 2025 et permettra d'accompagner les établissements suivants :

- Cuisine centrale de Fontbonne : 220 repas/jour
- Ehpad de Cordes-sur-Ciel : 160 repas/jour
- Ehpad de Trébas : 230 repas/jour
- Ehpad de Monestiés : 400 repas/jour

Il s'appuiera sur des temps collectifs et des intersessions individuelles. Il mobilisera, au sein de chaque établissement, la diversité des parties prenantes concernées par la qualité de l'alimentation : gestionnaire, cuisinier, convives, représentants des élèves/familles, etc.

L'action présentée dans le projet s'inscrit en articulation et dans la continuité de ce dispositif pour structurer les approvisionnements sur la base des prévisionnels qui seront construits. Elle démarrera à partir du 2nd semestre 2026 lorsque la 1^{ère} année du dispositif « Ma Cuisine Engagée » sera finalisée.

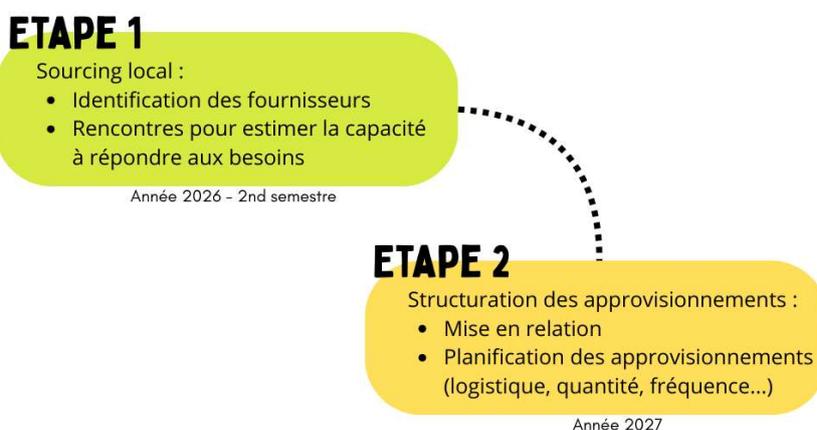
Les objectifs opérationnels sont les suivants :

- Identifier des fournisseurs agricoles en adéquation avec les besoins des établissements accompagnés en s'appuyant sur les structures existantes (Agrilocal, saveurs du Tarn, Produit sur son 31, groupement de producteurs tels que OPLA, O'meloko...).

- Organiser et structurer les mises en relation entre producteurs et restaurations collectives : temps de rencontre individuels et collectifs, solutions logistiques à mettre en œuvre en lien avec des opérateurs
- Accompagner les producteurs dans l'organisation collective, la planification de la production et la contractualisation.

Dans le cadre de cette action, nous faisons le choix de cibler un nombre restreint d'établissements, plutôt que de proposer des formats de type forums visant un public large. Cette orientation s'appuie sur nos retours d'expérience : les formats de grande envergure génèrent généralement peu de résultats concrets et d'engagements durables. À l'inverse, un accompagnement personnalisé des établissements sélectionnés permettra de soutenir plus efficacement la structuration de leur approvisionnement, depuis l'identification des besoins jusqu'à la contractualisation avec les producteurs, en passant par la planification et, le cas échéant, leur organisation collective.

Modalités de mise en œuvre :



Partenaires de l'action : GAB du Tarn, Chambre d'agriculture du Tarn, Saveurs du Tarn, département

Lien avec l'enjeu n°2 :

Cette action vise à créer des liens durables entre producteurs et restauration collective, via des plans d'approvisionnement construits et suivis. Elle contribue ainsi au développement des circuits-courts de proximité et par ce biais, à augmenter l'accès des habitants via ces structures de restauration à une alimentation locale et de qualité.

Synthèse des moyens humains et financiers déployés pour le projet

N° Action	Axe	Nom Intervenant interne	Fonction de l'intervenant	Nombre heures par agent et par action	Coût en € HT par agent et par action
Action 1 : Mise en place d'une cellule foncière et d'un observatoire partagé	1	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	15% soit 482,10 heures	32,20 €
Action 2 : Déploiement de groupes de veille et d'animation citoyenne	1	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	10% soit 321,40 heures	32,20 €
Action 3 : Développement du test d'activité en archipel	2	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	5% soit 160,70 heures	32,20 €
Action 4 : Restructuration des fermes pour de la transmission-installation multiple	4	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	10% soit 321,40 heures	32,20 €
Action 5 : Sensibilisation et information sur l'installation-transmission à destination des futurs cédants et porteurs de projets	4	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	10% soit 321,40 heures	32,20 €
Action 6 : Accompagnement à la création de nouveaux points de vente collectifs	2	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	10% soit 321,40 heures	32,20 €
Action 7 : Appui à la recherche et structuration des approvisionnements locaux	4	Osanne Billand	Chargée de mission transition agricole et alimentaire	10% soit 321,40 heures	32,20 €
TOTAL Dépenses de Personnel (DP) sur 2 ans					72 443,56 €
Coûts indirects (CI) 15%					10 866,53 €
Déplacements (D) 5%					3 622,18 €
TOTAL Dépenses de Personnel (avec CI et D) sur 2 ans					86 932,27 €
TOTAL PROJET				86 932,27 €	

4. Articulation avec d'autres dispositifs de financement

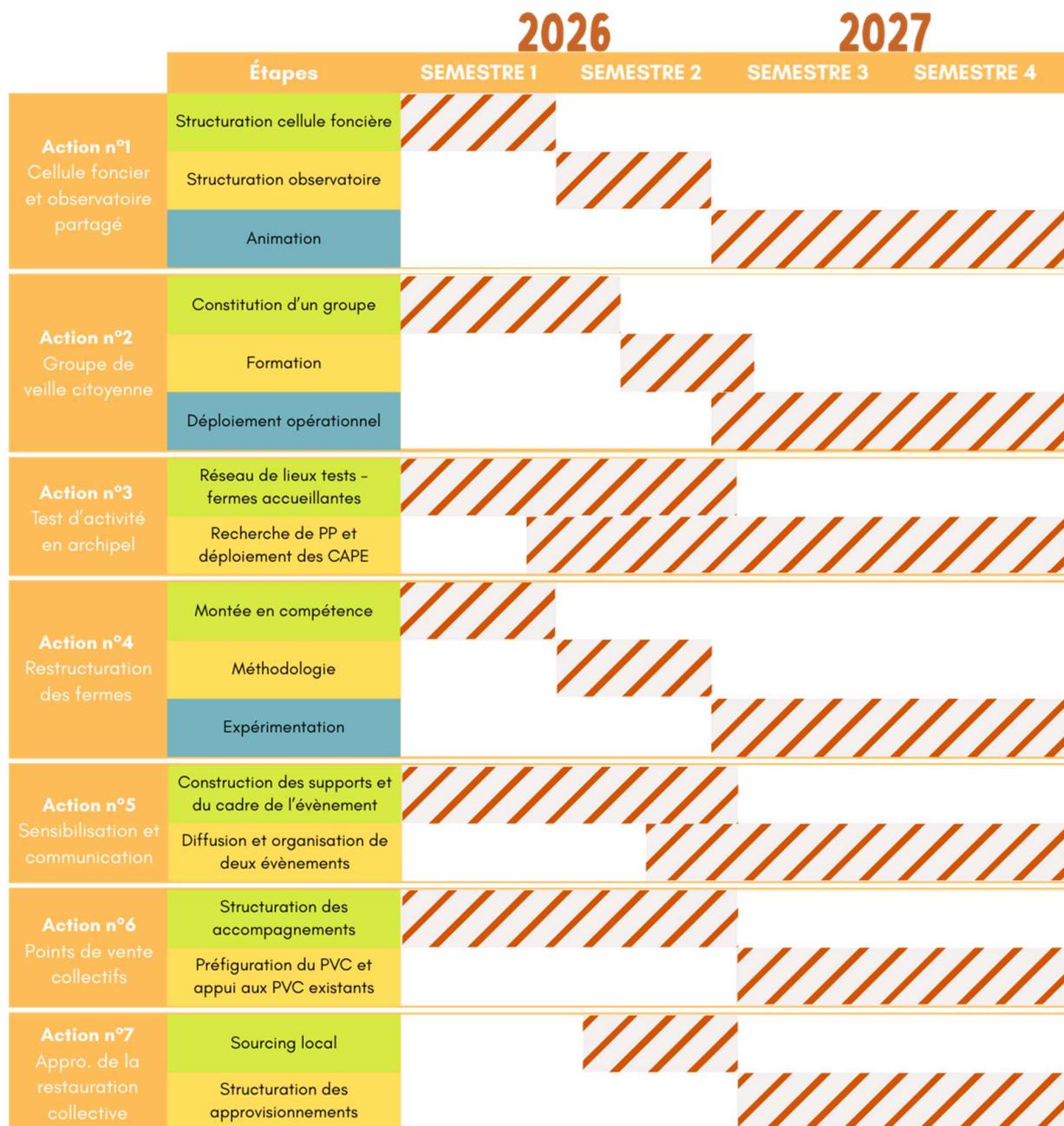
Les financements sollicités dans le cadre de Coopération Territoriale portent uniquement sur le temps passé sur la mise en œuvre des actions par la chargée de mission transition agricole et alimentaire. Pour garantir l'impact du projet sur le territoire et permettre sa réalisation, des dépenses complémentaires sont nécessaires et feront l'objet d'une demande de financement LEADER sur la période 2026 – 2027 :

Action	Lien avec le projet	Dispositif	Montant prévisionnel sollicité
Convention Essor Maraîcher	Déploiement du dispositif de test d'activité (financement du fonctionnement)	LEADER (2026-2027)	20 000,00 €
Abonnement Vigifoncier	Accès aux données foncières (observatoire, veille)	LEADER (2026-2027)	20 840,00 €
Biens vacants sans maître	Accès aux données foncières (observatoire, veille)	LEADER (2026-2027)	15 000,00 €
Stage	Support pour des actions du projet et suivi-évaluation	LEADER (2026-2027)	3 696,00 €
		TOTAL	59 536,00 €

5. Le calendrier du projet : durée et phasage

Le projet est structuré sur deux ans, avec un démarrage en janvier 2026.

Le schéma ci-dessous précise le phasage pour chacune des actions et étapes associées :



III. Cohérence du projet avec les 4 axes du dispositif

Le projet ne concerne que 3 axes sur 4 : pour des raisons de lisibilité, nous avons supprimé du tableau les axes et thématiques non traités par le projet.

Axe	Thématique	N° et intitulé de l'action	Expliquez comment l'action participe à l'axe et à la thématique (lorsqu'il est concerné) et pourquoi cela répond à la stratégie à moyen ou long terme du territoire	Impact(s) attendu(s) sur le territoire du projet (résultats chiffrés)
Autonomie et résilience	Stratégie foncière et reconquête des friches	<p>Action 1 : cellule foncière et observatoire partagé</p>	<p>Cette action constitue un levier central pour améliorer la réactivité du territoire face à l'enjeu de renouvellement des générations agricoles. Elle répond à un double constat identifié dans le diagnostic : une fragmentation de l'information entre les structures agricoles et un manque de vision d'ensemble sur les opportunités foncières. En créant une cellule partenariale et un observatoire partagé, nous engageons une véritable stratégie foncière à l'échelle du territoire, en lien étroit avec les élus locaux, les opérateurs fonciers (SAFER, Terres de Liens), les acteurs de l'installation-transmission (ADEART, Essor Maraîcher, Chambre d'agriculture), et les collectivités. Cette approche basée sur la coopération vise à renforcer l'autonomie du territoire en rendant visibles les ressources foncières, en améliorant leur mobilisation et en facilitant la mise en relation avec des porteurs de projet. À terme, cette dynamique permettra de freiner le phénomène de déprise agricole et de consolider la capacité nourricière du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 cellule foncière active avec 3 réunions par an • 1 observatoire structuré • 10 opportunités foncières repérées • 3 premiers projets d'installation accompagnés par la cellule
		<p>Action 2 : déploiement de groupes de veille et d'animation</p>	<p>Cette action complète la précédente en installant une démarche de veille territoriale citoyenne. Elle permet de démultiplier la capacité de repérage du foncier et des cédants potentiels en s'appuyant sur une mobilisation des élus et habitants au plus près du terrain. Elle favorise ainsi une remontée d'informations fines, impossibles à obtenir par des canaux institutionnels classiques. Elle s'inscrit dans une logique de résilience territoriale, en renforçant le maillage social et l'appropriation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 1 groupe créé avec 8 à 10 participants • 15 exploitants rencontrés • 20 ha de foncier repérés

			des enjeux agricoles par la population. L'expérimentation déjà amorcée sur le Cordais et le Causse a montré la pertinence de cette approche pour anticiper les transmissions, repérer les friches ou terrains vacants, et appuyer des dynamiques d'installation. En essaimant cette démarche sur d'autres secteurs, l'action contribuera à installer une culture territoriale du foncier agricole , en appui à une stratégie foncière de long terme.	
Qualité de vie	Mutualisation du travail (dont ETA)	Action 3 : Développement du test d'activité en archipel	Le test d'activité est une réponse aux freins identifiés dans le parcours à l'installation : manque de foncier accessible, isolement, incertitudes économiques. Le développement du test d'activité en archipel, à travers la mise à disposition de foncier par des agriculteurs volontaires, permet de mutualiser les moyens (foncier, matériels, savoir-faire) et d'ancrer les porteurs de projet dans un réseau local. Il favorise des coopérations intergénérationnelles et la transmission progressive des savoirs. Cette action participe ainsi à la qualité de vie des agriculteurs, en limitant l'isolement des nouveaux installés et en préparant des reprises sur la base de dynamiques de travail collectives. Elle s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement innovante de l'installation agricole, complémentaire aux dispositifs classiques.	<ul style="list-style-type: none"> • 5 fermes accueillantes identifiées • 4 nouveaux porteurs de projets en test d'activité
	Mutualisation de la commercialisation (boutiques de producteurs)	Action 6 : Accompagnement à la création de nouveaux points de vente collectifs	Face au faible maillage des circuits-courts de proximité sur le territoire, cette action vise à favoriser la coopération entre producteurs pour mutualiser les débouchés et les outils logistiques de commercialisation. En renforçant la présence de PVC sur le territoire, cette action améliore la qualité de vie tant pour les producteurs (meilleure valorisation, simplification de la vente) que pour les habitants (accès facilité à des produits locaux). Cette action s'inscrit en cohérence avec l'ensemble des autres actions du projet, en ce qu'elle sera structurée en lien avec les	<ul style="list-style-type: none"> • 1 collectif de producteurs structuré avec 15 producteurs impliqués • 1 PV en émergence • 2 PVC existants consolidés

			éventuels projets d'installation pour offrir un nouveau débouché aux porteurs de projets. Le nouveau PVC pourra également intégrer le guide des circuits-courts en cours d'élaboration sur le territoire.	
Développement économique du territoire	Installation / transmission	Action 4 : Restructuration des fermes pour de la transmission-installation multiple	Le territoire est confronté à un processus d'agrandissement des exploitations, rendant celles-ci difficilement transmissibles. Cette action propose une réponse directe à cette problématique : adapter la structure des fermes pour les rendre plus accessibles à plusieurs repreneurs (installation multiple ou collective). Elle vise à expérimenter de nouvelles formes de transmission, en s'appuyant sur des exemples inspirants (PNR Haut-Languedoc, étude InPACT). En lien avec les structures agricoles partenaires, le projet ambitionne de transformer ces situations à enjeu en opportunités économiques, en multipliant les installations sur un même support foncier. Cette approche permet non seulement de maintenir l'activité agricole, mais aussi de la diversifier, en soutenant la création de nouvelles activités et en renforçant l'attractivité du territoire rural.	<ul style="list-style-type: none"> • 1 méthodologie d'accompagnement définie • 1 ferme pilote accompagnée
		Action 5 : Sensibilisation et information à l'installation-transmission	Nous avons également vu que l'un des freins majeurs à la transmission des fermes réside dans le manque d'anticipation et la méconnaissance des dispositifs existants. Cette action vise à valoriser les parcours de transmission réussis et à mieux faire connaître les accompagnements disponibles auprès des futurs cédants et des porteurs de projets. Elle repose sur une stratégie de communication et d'événementiel ciblée à l'échelle des intercommunalités, afin d'agir au plus près des publics concernés. En favorisant la rencontre entre cédants et repreneurs, cette action contribue activement à la création de valeur économique, au renouvellement du tissu agricole et à la résilience du territoire. Elle est également un levier fort pour décroiser les réseaux agricoles et	<ul style="list-style-type: none"> • 2 événements intercommunaux organisés • 100 participants mobilisés • 1 campagne de communication réalisée (affiche + vidéo) • 1 support mutualisé réalisé et diffusé

			susciter des vocations nouvelles, y compris chez les non-issus du milieu agricole.	
	Développement de circuits de proximité (hors outils de mutualisation)	Action 7 : Appui à la recherche et structuration des approvisionnements locaux	<p>L'approvisionnement local de la restauration collective représente un enjeu stratégique pour développer l'économie agricole du territoire et renforcer la souveraineté alimentaire du territoire.</p> <p>Cette action s'inscrit en complémentarité avec le dispositif « Ma Cuisine Engagée » pour accompagner la mise en œuvre des stratégies d'approvisionnement qui seront formalisées par les établissements. En intégrant producteurs, cuisiniers et opérateurs logistiques dans la démarche, l'action permettra de structurer et pérenniser les débouchés locaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un temps de rencontre collectif organisé autour de l'approvisionnement local réunissant producteurs, opérateurs logistiques et établissements accompagnés • 1 nouvelle contractualisation avec un producteur ou groupe de producteurs locaux pour chacun des 4 établissements accompagnés avec engagement pluriannuel • Augmentation de 5% de la part des produits locaux dans chaque établissement

IV. Gouvernance : Les partenaires du projet et leur implication dans les différentes actions

Le projet implique 17 partenaires principaux dont 7 acteurs publics (41%) et 10 acteurs privés (59%). Le tableau ci-dessous présente les différents partenaires impliqués par action et nature de contribution :

Action	Partenaires principaux	Modes d'implication
N°1 : Cellule foncière et observatoire partagé	SAFER, ADEART, Chambre d'agriculture, Terres de Liens, Essor Maraîcher, DDT, Département, intercommunalités, FDCUMA	Structuration du fonctionnement, participation aux réunions, travail commun sur des dossiers (opportunités foncières, projets d'installation), partage de données
N°2 : Groupes de veille citoyenne	Conseil de développement, ADEART, Chambre d'agriculture, intercommunalités	Appui à la structuration (conseil de développement) et ressources pour former le groupe (ADEART, Chambre d'agriculture)
N°3 : Test d'activité en archipel	Essor Maraîcher, Chambre d'agriculture, ADEART, intercommunalités	Appui à la recherche d'agriculteurs pour accueillir le test d'activité et pour l'accompagnement des porteurs de projets dans leur installation pérenne
N°4 : Restructuration des fermes	Chambre d'agriculture, ADEART, SAFER, Terres de liens, FDCUMA, Département, ATAG	Travail commun sur la méthodologie d'accompagnement sur le modèle de transmission-installation multiple et test sur une ferme
N°5 : Sensibilisation et communication	Chambre d'agriculture, ADEART, SAFER, Terres de liens, FDCUMA, Département, ATAG, Essor Maraîcher, intercommunalités	Présence aux événements, relais aux agriculteurs, contribution à l'élaboration des supports (communication, support d'information)
N°6 : Points de ventes collectifs	Chambre d'agriculture, GAB du Tarn, ADEART, ATAG, communes, ADEFPAT	Appui à la recherche d'agriculteurs intéressés, partage d'expériences, conseils ou formation selon les besoins
N°7 : Structuration des approvisionnements de la restauration collective	Chambre d'agriculture, GAB du Tarn	Appui à la recherche de fournisseurs pour répondre aux besoins des établissements

D'autres acteurs seront sollicités de manière plus ponctuelle tels que l'Inéopôle de Brens.

Parmi eux, nous avons des lettres d'engagement de 6 partenaires : ADEART, ATAG, SAFER, FDCUMA, Inéopôle et Essor Maraîcher. Le partenariat avec la Chambre d'agriculture n'est pas encore consolidé, notamment du fait des périodes d'élections récentes qui ont impacté leur capacité d'implication dans le projet. Des rencontres à venir entre les Présidents des structures permettront de préciser les contours de cette collaboration.

En complément du travail opérationnel et des points techniques organisés, un comité de pilotage aura lieu chaque année pour faire le suivi global du projet avec :

- Le PETR : élus et techniciens référents
- Les 5 intercommunalités : présidents, vice-présidents associés et techniciens référents
- Le conseil de développement
- Les représentants des partenaires techniques : SAFER, ATAG, FDCUMA, ADEART, Inéopôle, Terres de liens, Chambre d'agriculture
- Les partenaires institutionnels : Région Occitanie, DRAAF, DDT, Département

Annexe 1



Stratégie foncier, installation & transmission

Lundi 5 mai 2025 - Taïx

Partenaires :

Jacques Engrand (Terre de liens), Stéphanie Raymond et Maud Léonard (ADEART), Daniel Fabre (FDCUMA), Solène Malpel (Inéopole formation), Christelle Bidet (CD81), Rémy Lacroix, Lucie Cance et Christine Vaysse (Chambre d'Agriculture), Mathias Soubrier (SAFER), Pascal Néel et Mathilde Cormouls (Essor Maraîcher)

Collectivités :

- Centre Tarn : Jean-luc Cantaloube, Marie-Claude Rolland, Jean-Paul Chamayou
- Monts d'Alban et du Villefranchois : Jean-luc Espitalier
- Cordais et Causse : Sylvie Gravier, Delphine Pincson du Sel et Sarah Lyoussfi
- Val81 : Guy Gavalda
- Carmausin-Ségala : Jean-Marc Balaran, Christian Puech et Marie Madoré

PTAB : Julien Frat, Osanne Billand

Rappel du contexte

Le Pôle Territorial est engagé depuis plusieurs années dans le développement de l'agriculture, des circuits-courts et porte un projet alimentaire territorial (PAT) depuis 2017.

Rétrospective des actions engagées depuis 2017 sur la thématique :



+ Dispositif OCCTAV Tarn-Aveyron sur la **CCMAV** : prospection de cédants, promotion et animation auprès des repreneurs

Le renouvellement des générations au travers de la transmission-installation ainsi que la préservation du foncier agricole ont été définis comme des enjeux prioritaires du PAT. Depuis janvier 2025, un groupe de travail a été mis en place regroupant techniciens des intercommunalités, PETER et élus pour définir une stratégie spécifique aux questions d'installation, de foncier et de transmission.

Objectifs de la rencontre

- Présenter la stratégie en faveur du renouvellement des générations et de la préservation du foncier agricole à l'ensemble des partenaires agricoles du territoire
- Définir le rôle et l'implication de chacun dans cette stratégie

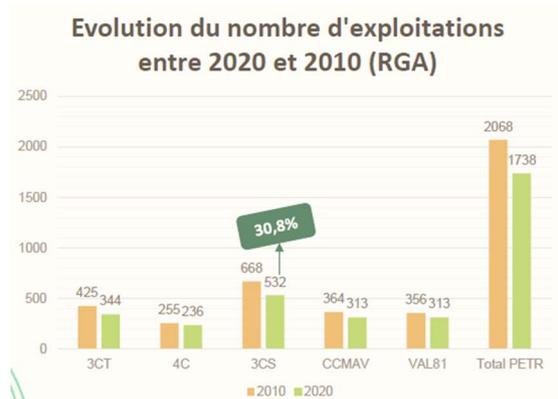
Partie 1 : diagnostic et constats

1) Chiffres-clés

Plusieurs chiffres-clés ont été partagés pour mettre en avant les grandes tendances :

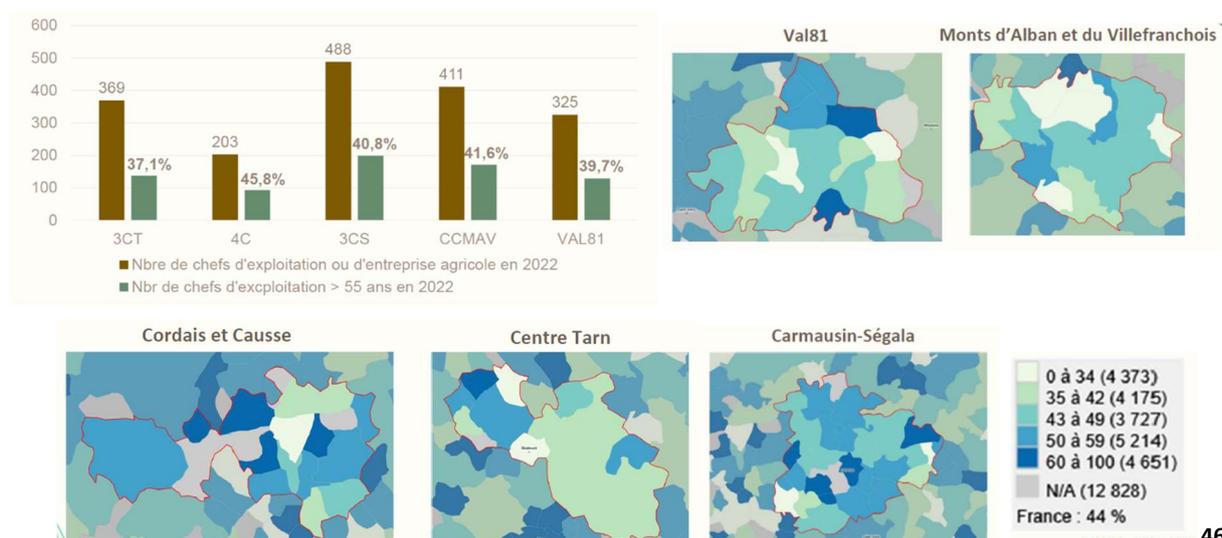
- 1738 exploitations en 2020 (RGA) contre 2068 en 2010.
- 30% des exploitations se situent sur le Carmausin-Ségala.
- Importance de l'élevage avec 34% des exploitations en bovin viande et 27% en ovin-caprin.

Depuis 2010 : diminution du nombre d'exploitation de 15,9%.



Une baisse qui s'est accompagnée d'une érosion des actifs agricoles à hauteur de 17,5% entre 2010 et 2021, excepté en Centre tarn. Les agriculteurs représentent encore 8,4% des actifs du territoire contre seulement 2,8% à l'échelle du département.

40,6% des exploitants ont 55 ans ou plus à l'échelle du PETER (MSA, 2022). Le graphique et les cartes (RGA, 2020) ci-dessous détaillent par intercommunalité :



Les 5 communes qui ont la part de chefs d'exploitation de 55 ans ou plus la plus importante : Labarthe-Bleys (84%), Carmaux (83%), Taïx (80%), St-Michel-de-Vax (75%), Tanus (67 %), Milhars (64%)

- Les installations : en moyenne 47 installations par an sur le PETR, avec des dynamiques assez variables selon les intercommunalités et les années. Le taux de renouvellement n'est que de 2,4 en 2021 ⇔ 2 départs pour 1 installation, soit une dynamique insuffisante au regard des départs à venir.
- La surface agricole utile (SAU) : pas de diminution significative avec une baisse de 0,54% en 10 ans à mettre en parallèle de la baisse du nombre d'exploitations => un phénomène d'agrandissement à l'œuvre. La SAU moyenne des exploitations est passée de 47 à 55ha en 10 ans ⇔ une augmentation de 17%. En comparaison, la surface moyenne des installés en 2023 se situe entre 24 et 41 ha selon les territoires => manque d'adéquation avec la structuration actuelle des fermes. L'agrandissement est plus fort sur la 3CS, la CCMA et la 3CT : +20% en 10ans, contre +10% pour Val81 et 4C.

2) Constats

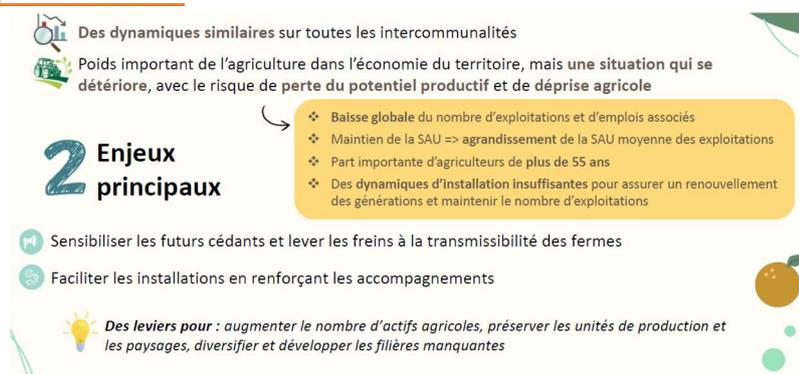
Des freins liés à la transmissibilité des fermes :

- **Manque d'anticipation** des démarches, difficultés à retrouver des repreneurs au regard du temps, du dimensionnement des fermes et de la disponibilité d'une habitation à proximité => processus **d'agrandissement** des fermes qui renforce leur spécialisation et augmente leur **coût d'acquisition** => elles sont de moins en moins repreneables.
- **Freins psychologiques** : attachement à la terre, méfiance vis-à-vis des repreneurs hors cadre familiaux (non issus du milieu agricole notamment), sentiment que la ferme n'est pas repreneable...
- Dispositifs d'accompagnement sur la base du **volontariat** : comment convaincre ceux qui ne font pas cette démarche ?

Et en parallèle, des freins liés à l'installation :

- Difficultés d'accès au foncier (coût, connaissance, taille, présence d'un logement)
- Relations avec les futurs cédants
- Investissements importants, risques et besoin de connaissances
- Structuration des débouchés, viabilité économique de l'exploitation et vivabilité

3) Ce qu'on retient



Pour répondre à ces enjeux, les besoins :

- ❑ Renforcer la **coordination** entre les partenaires agricoles, développer des habitudes de travail en coopération pour lever collectivement des freins
- ❑ Avoir une **connaissance partagée actualisée** et de suivi des dynamiques : porteurs de projets, le foncier agricole (et les opportunités liées), les cédants => rendre plus efficace les accompagnements existants et être réactifs face aux situations et opportunités
- ❑ Renforcer et déployer des moyens d'animation, de travail sur le terrain et sur le temps long à l'échelle des communes

SYNTHESE DU 1^{ER} TEMPS D'ECHANGE

- Les chiffres présentés traduisent les mêmes tendances que sur d'autres territoires comme Gaillac-Graulhet et sont partagés par tous les partenaires.
- Le prix des produits agricoles est également un frein à la reprise : la vente directe peut être solution pour mieux les maîtriser même si elle a été moins attractive ces dernières années et les filières peuvent également venir les sécuriser (elles ont des dispositifs d'accompagnement à l'installation).
- Autres problématiques à prendre en compte : disponibilité de la main d'œuvre, la maison d'habitation.
- Au-delà de la viabilité économique, nécessité de prendre en compte le temps de travail plus conséquent dans les systèmes en circuits-courts, ainsi que la vivabilité / la qualité de vie.
- SAFER : il y a des propriétés à vendre, mais elles sont effectivement difficilement repreneables au regard de leur dimensionnement. L'EPF peut permettre de faciliter le portage de bâtiments et donner le temps à un projet de reprise.
- Levier à creuser : les Groupements fonciers agricoles (GFA).
- Retours d'expériences des intercommunalités : la 3CT a travaillé depuis longtemps sur la transmission avec l'ADEART et la Chambre d'agriculture et réalisé un travail avec les maires pour identifier les futurs cédants => démarche très compliquée, qui touche à l'intime ; Val81 n'a pas engagé par appréhension d'aller vers les exploitants de plus de 55 ans et le sentiment qu'il y avait suffisamment de partenaires/interlocuteurs. Exemple cité sur Cadix : 5 ventes dont une seule qui a abouti à une nouvelle installation. Freins évoqués : coût d'acquisition, bâtiment d'habitation.
- Convaincre les agriculteurs qui ne sont pas prêts à travailler leur projet de transmission est important mais extrêmement difficile.
- L'Essor Maraîcher fait un travail d'analyse des facteurs de réussite des installations hors cadre familial et souligne la nécessité de s'appuyer sur les exemples qui ont fonctionné et d'en identifier des modèles de reprise.
- La réalisation d'un stage ou apprentissage sur une exploitation peut permettre de faire évoluer la vision des cédants sur la transmission ; mais les risques aujourd'hui

(sécheresse, sanitaire...) découragent les jeunes à reprendre en tant que chef d'exploitation.

Partie 2 : présentation du plan d'action

1) Les axes et actions

La stratégie proposée repose sur 3 axes et 8 actions :

Axe n°1 : Se coordonner et avoir une base de connaissance commune

- ⇒ **Action 1** : Structurer un **comité technique de coordination** ou **cellule foncière partenariale** dont l'objectif serait d'identifier les porteurs de projets, les opportunités foncières, favoriser la mise en relation avec les futurs cédants et travailler collectivement sur des dossiers pour accompagner les projets d'installation.
- ⇒ **Action 2** : Accompagner le **développement d'un réseau de veille composé d'élus et de citoyens volontaires** sur chaque communauté de communes formés pour agir à l'échelle communale : identification et qualification de foncier, sensibilisation des futurs cédants, récolte d'informations sur le terrain...
- ⇒ **Action 3** : Construction d'un **observatoire des dynamiques agricoles** avec une base de données partagées sur : les porteurs de projets, le foncier agricole, les opportunités, les futurs cédants, les transmissions en cours

Axe 2 : Développer de nouvelles modalités d'installations et de transmissions

- ⇒ **Action 4** : Déployer le **test d'activité en archipel** avec l'Essor Maraîcher, avec un réseau de fermes accueillantes pouvant mettre à disposition une partie de leur foncier
- ⇒ **Action 5** : Accompagner la **restructuration des fermes vers de l'installation multiple** : construction d'une méthodologie et expérimentation sur une ou plusieurs fermes volontaires

Axe 3 : Organiser la communication à destination des cédants et porteurs de projets

- ⇒ **Action 6** : Créer un **temps annuel et des animations sur chaque communauté de communes** dédiées à la transmission et l'installation agricole : retours d'expériences, interventions, visites de fermes, rencontres, échanges entre pairs
- ⇒ **Action 7** : Développer des **campagnes de communication ciblées** dans une double perspective de marketing territorial, d'information et de sensibilisation
- ⇒ **Action 8** : Construire un **support d'information commun territorialisé** qui recense les structures, interlocuteurs, dispositifs d'accompagnement sur le territoire et ressources pour les porteurs de projets / futurs cédants

2) Rôle des partenaires

Il est précisé que ces actions se veulent avant tout partenariales. L'objectif est de s'appuyer sur les compétences, expertises de chacun pour travailler dans une logique de coopération sans que cela ne suppose un portage d'action supplémentaire par les partenaires mais plutôt que cela s'inscrive dans les missions propres de chacun. Le PETR sera en portage et animation de toutes ces actions au travers de la chargée de mission transition agricole et alimentaire qui y dédiera 50% de son temps.

Il a été demandé aux partenaires de préciser leur potentielle contribution à cette stratégie, notamment sur les points suivants :

1. Participation à la structuration et aux réunions de la cellule foncière pour :
 - ⇒ Partager des données, infos et alimenter un observatoire mutualisé
 - ⇒ Travailler en commun sur des dossiers de transmission et d'installation plutôt qu'individuellement
2. Ressource (expertise, connaissance des dispositifs, des enjeux)
3. Construction et expérimentation collective du modèle de transmission-reprise multiple
4. Relais d'informations dans les réseaux, auprès des agriculteurs
5. Transmission d'éléments pour la création des supports (événements, communication, support d'information)

Réactions de chacune des structures sur leur rôle et implication potentielle :

- **Essor Maraîcher** : se retrouve pleinement dans la démarche et participera aux différentes actions
- **ADEART** : partants, pourra d'autant plus être ressource sur la question de la restructuration des fermes sur laquelle ils travaillent depuis longtemps
- **SAFER** : participation ponctuelle aux réunions et proposition d'outils qui devront faire l'objet d'un financement spécifique si mobilisation : biens vacants sans maître, Vigifoncier.
- **FDCUMA** : diffusion des informations, partage des expériences réussies, ressource sur la mutualisation et les CUMA dans le cadre des accompagnements à l'installation
- **Département** : implication via le financement des organismes et participation aux différentes actions ; la cellule foncière paraît essentielle (important de distinguer le foncier et l'outil de production dans les transmissions). Point de vigilance sur la multiplication des événements : bien définir les cibles et ne pas surmobiliser.
- **Inéopole** : une multiplicité d'outils possibles => un projet tuteuré de 3 semaines, des stages non rémunérés ou alternances pour appuyer des organismes, réalisation de diagnostics transmission avec des élèves, animation de rencontres avec des anciens cédants, lien avec les étudiants des BPREA qui cherchent du foncier pour s'installer, etc.
- **Terre de liens** : sensible aux questions d'anticipation et d'écoute. Le cœur d'activité est l'acquisition foncière pour du portage définitif, propriétaire de 30 fermes en Midi-Pyrénées et 400 en France. Intéressés pour prendre leur part mais la mobilisation dépendra du financement : possible de partager de la donnée, de l'information assez facilement sans conventionnement.